

Appendix

Appendix 1: Interviewee List

In the course of this thesis, 11 people in total were interviewed during 9 interviews. Two interviewees of the small bank mentioned hereabove have decided to remain confidential.

- Eric Gustin, Director – Risk Consulting, Financial Risk Management at KPMG Advisory
- Frédéric Lepoutre, Company Auditor at BST
- Julien Cnyrim, Team Manager – Shared Wholesale Banking Accounting and IFRS 9 Lead for ING BeLux
- Olivier Duron, Prudential Affairs & Accounting Officer at Febelfin
- Pantelis Pavlou, Group Finance, IFRS Expert – Impairments at KBC Group
- Peter Ujvari, IFRS Director at Ernst & Young, previously Senior IFRS Expert at KBC Group focused on Phase I of IFRS 9
- Yves Dehogne, Partner, Audit, Belgian Banking leader at Deloitte

Pantelis Pavlou insisted on the disclaimer that the views presented are his personal views and that they do not represent any official views/positions of KBC or any of its affiliates.

Appendix 2: Eric Gustin, Director – Risk Consulting, Financial Risk Management at KPMG Advisory

Antoine Brabant (AB) : Donc, pour rappel, j'essaie d'établir l'impact d'IFRS 9 de manière qualitative. Evidemment, je n'ai pas l'expertise pour en maîtriser toutes les technicalités mais, si ça vous va, je vais commencer avec des questions très générales c'est-à-dire votre perspective sur IFRS 9 en général, si vous pensez que c'est bien, et puis passer dans les trois phases.

Eric Gustin (EG): Ok, parfait! J'ai plus de connaissances en phase II, les deux autres phases je connais un peu moins bien. Je peux essayer mais à mon avis ça va être limité.

AB : Mais donc, première question : pensez-vous qu'il fallait remplacer IAS 39 parce que certains critiquaient cette norme comme étant trop complexe, que le modèle d'Incurred Loss avait eu des soucis en 2008 ou que le hedging était pas du tout en phase avec ce que les banques faisaient.

EG : Si je me limite à la partie Impairment, le gros driver de "On va remplacer IAS" c'était que les provisions étaient prises trop tard et pas assez. Je me suis rendu compte, après pas mal de temps, qu'en terme de complexité on est allé vers quelque chose de plus complexe. Tu connais le framework, on passe vraiment à du Lifetime alors qu'avant on se limitait à du PD, LGD et EAD multiplié par un coefficient qui moi m'a toujours paru bizarre en terme de backtesting. C'est l'émergence period. En gros, l'IAS se basait sur : il faut calculer une perte attendue (un best estimate). Pour faire ça tu fais $PD * LGD * EAD$ au moment du défaut. Ça a été multiplié par un paramètre entre 0 et 1 et le paramètre, en gros, c'était l'EP (donc l'Emergence Period). C'était pour tenir en compte que, quand tu calcule une provision collective dans un portefeuille, tu le calcules pour des pertes qui vont arriver. Ça prenait en compte, sur une période, en gros d'un an. Ça c'était la calibration IAS 39. L'idée c'était que dans ton portefeuille t'avait déjà des Loss Events qui étaient arrivés. Comptablement, tu n'avais pas encore vu de pertes. Si ç'était arrivé, en moyenne, sur 6 mois, alors tu pouvais diviser toutes tes provisions par 2. Tu peux aller voir, c'est bien expliqué sur le Net.

Quand on a commencé à essayer de backtester l'EP et principalement, ça s'est vu à l'AQR, en 2014, quand l'ECB a repris la supervision des grosses institutions (140 banques en Europe), elle a décidé de faire une grande revue sur toutes les grandes banques (les plus significatives, appelées Significant Institution). Ils ont fait une revue de tous les assets des banques. Dans

le programme de revue, les provisions étaient regardées, PD, LGD, EAD et il fallait essayer de backtester cette fameuse EP.

Un loss event, c'est quoi ? Si, par exemple, on prend le cas d'une retail banque, toi t'as un prêt pour ta maison.

AB : C'est 60 jours sans payer, c'est ça ?

EG : 90 jours ça va dire tu tapes le défaut mais concrètement, un loss event, c'est tu vas perdre ton boulot. Entre le moment où tu perds ton boulot et le moment où t'arrêtes de payer, il se passe une période. Ça, c'était quasiment pas vérifiable. Quand on a commencé à regarder avec notre casquette Banque Nationale, les banques, en moyenne, mettaient 3 mois pour retail, 6 mois pour les petites corporates, 9 mois pour les grandes. C'était difficile, tu t'imagines, y a des banques qui ont vraiment fait ça pour essayer d'être compliant avec le backtesting qui ont appelées leurs clients en demandant pourquoi les gens avaient fait des défauts en demandant spécifiquement quand était le Loss Event et c'était donc vraiment horrible. Une banque belge avec une filiale en Hongrie et la filiale voulait absolument garder son niveau de provisions plus bas parce qu'après ils étaient recorrigés. C'était quelque chose qui était vraiment difficile. Donc moi, de ce point de vue-là, j'étais content par rapport aux modèles d'IFRS 9 et qu'on oubliait donc un peu cette idée d'Emergence Period et que, sans rentrer dans la complexité du nouveau framework de modèle, je trouvais que c'était intéressant de relier les calculs de provisions avec une augmentation perçue du risque de crédit par rapport à l'origination. En partant du principe que quand tout le framework sera un peu plus mature, c'est-à-dire quand les banques ont utilisé les modèles qu'ils ont développés, qu'ils les auront améliorés, y aura un meilleur lien entre la perception qu'ils ont du risque de crédit à l'acquisition du produit, quelque part ils sont forcés maintenant, s'ils veulent avoir un niveau de provision qui est encore acceptable, à vraiment bien étudier quels risques de crédit mon client a.

AB : Donc, en tant que tel, c'est une évolution positive en terme de risques financiers ?

EG : L'idée globale c'est une evolution positive, oui. Maintenant j'ai des critiques aussi ! Le modèle se complexifie beaucoup, pour le lifetime, il faut prendre les current conditions, les macro, les facteurs forward-looking basés sur macroéconomie. D'un point de vue purement mathématique et statistique, c'est vraiment difficile de lier des variables macroéconomiques avec des observations historiques que t'as qui varient en fonction des critères que t'as à l'acquisition et pas forcément en fonction des critères macroéconomiques. Ça, ça complexifie pas mal de choses.

AB : Donc, au final, vous trouvez que le modèle s'est complexifié ?

EG : Oui

AB : Et donc ça apporte ?

EG : Ça force les banques à faire l'exercice de lier le microéconomique avec le macroéconomique. Y avait certains endroits, je sais pas si tu connais un peu les régulations Bâloise. Dans Bâle, il y a un petit article qui l'impose aussi en Pillier I qui dit qu'il faut faire des stress tests en Pillier I. En gros, la philosophie était plus ou moins la même. C'est, donc t'as ton, pour le modèle PD, si tu vois le modèle LGD il calcule déjà un downturn, donc là t'avais déjà un lien à chercher entre ton output d'estimation de pertes et tes variables macroéconomiques. Le PD il est pas calculé en downturn pour la formule de Bâle. Du coup, on demandait aux institutions de définir quelques scénarios macroéconomiques, voir comment les drivers auraient été influencés par rapport à tes scénarios macroéconomiques et est-ce que l'output de ton modèle va s'aligner au stress que tu lui imposes ? Et pourquoi il faut faire ça ? Parce que bien souvent dans l'historique que t'as utilisé pour développer ta boîte, il y a pas eu de stress observé. Si tu prends par exemple les modèles les plus difficiles d'un point de vue macroéconomique à relier à ce que t' observes en microéconomique c'est les modèles pour les mortgages real estate. Pourquoi ? Parce que quand tu observes l'index macroéconomique que tu vas utiliser, c'est l'index immobilier. Depuis que t'es né, depuis que je suis né, l'index ne fait que monter tout doucement. Donc pour chercher une relation, c'est compliqué. Ce que les banques font, c'est qu'elles regardent dans leur historique et elles vont prendre sur les 7 ou 8 ans d'historiques valables (de qualité suffisante qu'elles ont), les deux années avec pire observation de pertes et voilà, ça c'est un stress de LGD par exemple! Des pays, comme la Hollande, où ils ont eu des grands stress immobiliers sur deux années avec des vraies chutes de l'immobilier de deux fois 10 % c'est facile. On stresse à 20 % et ils ont donc une vraie base.

AB : Est-ce que vous êtes familiers avec les test de Business Model et de SPPI ?

EG : Non.

AB : On va passer directement à la Phase II alors. Est-ce que la transition de Incurred Loss à Expected Credit représente une source de coût pour toute les banques ? Est-ce que certaines banques ont des coûts différents d'autres ?

EG : On fait une grande différence entre les grandes et les petites banques. Les grandes banques elles étaient déjà plongées dans les modèles depuis plusieurs années avec les modèles

de Bâle. Elles ont vraiment capitalisé sur leurs modèles de Bâle pour les faire évoluer et les rendre IFRS 9 compliant. C'était donc plus simple mais il y a quand même beaucoup de boulot. Quand tu prends une grande banque comme KBC, tu peux partir du principe que sur tout le groupe ils ont entre 100 et 150 modèles définis Bâle. Chacun doit être regardé et chacun doit être amené IFRS 9 compliant. L'idée c'est que, en gros t'as ton modèle de Bâle, si tu veux la guidance IFRS, les prescriptions IFRS, t'es obligé d'ouvrir ta boîte noire. Certaines grandes banques l'ont fait, ça veut dire qu'ils ont rajouté un extra layer qui vient modifier l'output pour calibrer et pour définir une structure de cette extra layer, t'es obligé d'ouvrir ce qui se passe dans la boîte noire. Pourquoi ? Parce que par rapport au modèle de Bâle tu dois retirer toutes les hypothèses conservatrices que tu as pris. Tu connais, Bâle, c'est pour aller chercher un UL tandis qu'IFRS va chercher l'EL. Dans Bâle, quand t'es pas sûr de quelque chose, qualité données, hypothèses statistiques, n'importe quoi, tu mets une couche de conservatisme ou tu prends une hypothèse très conservatrice pour être sûr que tu ne sois pas avant ton 99.9 percentile de calcul d'UL. En provisions, on peut pas faire ça. Donc l'idée c'est que tu peux pas être trop conservateur sur tes provisions, tu peux pas être pas assez conservateur non plus. Donc toutes les couches de conservatisme que les banques prenaient dans Bâle, elles ont du les virer. C'est un exemple.

Ta PD en Bâle était que calibrée sur un horizon d'un an, lifetime, c'est un nouveau jeu, nouveau modèle, nouvelle structure, etc.

AB : Est-ce que, dans ce cas-ci, pour revenir sur cette histoire de lifetime, même les assets qui sont en Bucket 1, est-ce qu'ils calculent automatiquement le lifetime et le one year ?

EG : Ouais. Nous quand on fait la validation, soit avec une casquette validation on vient en support de la banque et on valide, soit alors on est réviseurs et on est auditeurs externes et on fait une validation. Le calcul est fait sur l'entièreté des contreparties dans les deux Stages. Pourquoi ? Parce que pour modéliser, pour backtester, il faut le plus grand échantillon possible et tu sais pas qui au sera au Stage II demain. Opérationnellement, quand ils font le calcul, quasiment toutes les banques calculent, pour l'entièreté Stage I, Stage II et regardent où se trouve la contrepartie et puis ils assignent la provision.

AB : J'avais déjà parlé à quelqu'un de chez KBC qui m'avait expliqué qu'ils faisaient ça et je voulais savoir si c'était le cas dans toutes les grosses banques.

EG : Donc ça c'est les grosses banques, elles capitalisent sur leurs modèles de Bâle. Y a pas une grosse banque qui n'est pas en Avancée, ils ont tous des modèles. La façon dont ils ont

adaptés leurs modèles diffèrent dans les grandes lignes elles sont obligées de suivre la guidance, obligé de retirer le conservatisme, prendre en compte les current conditions, forward looking conditions, etc.

Les plus petites banques, là, elles se retrouvent un peu devant un dilemme c'est : "nous on a pas de modèles".

AB : Donc elles ont dû en construire ou ?

EG : Ici il y a une différence entre les petites banques retail et les petites banques private banking. Pourquoi tu penses ?

AB : Parce que les retails ont beaucoup plus de créances, de loans, pendant que les private banking du collatéral à côté.

EG : Voilà, et en plus, les petites banques en mode retail, elles ont des défauts donc elles savent se permettre de modéliser. Quand t'as trois défauts tous les ans et que tu dois modéliser une probabilité de défaut, c'est pas possible. Ils font appel à des experts ou, en private banking, ils regardent la valorisation de portefeuille de chaque client et ça marche un peu en margin call. Les petites banques, certaines, avaient déjà développées des scores d'acquisition. Quand toi tu vas faire un crédit pour ta maison, ils te posent 1000 questions. Dans les 1000 questions, il y en a entre 5 et 15 qui sont pertinentes et là ils vont te sortir une sorte de rating, un score basé sur ces questions-là. Parfois avec une petite base statistique derrière, parfois pas mais avec l'expert jugement ils savent dire aussi.

AB : Donc, est-ce que vous diriez, proportionnellement évidemment, ça serait plus coûteux pour une petite banque ?

EG : Proportionnellement, ouais c'est un projet qui coûte cher. Qui leur coûte cher, pourquoi ? Parce que, un, ils doivent bien souvent, tant mieux pour nous, faire appel à des sociétés de conseil parce qu'ils ont pas l'expertise quantitative pour développer le modèle. Quand il est développé, ils doivent le faire valider, de nouveau ça coûte de l'argent. Et puis, il faut former les gens pour l'utilisation au jour le jour dans les chaînes de calcul. C'est quand même un beau budget. Quand tu regardes, une validation pour un modèle (pour un portefeuille, PD, LGD, EAD) en gros ça peut tourner entre 50 et 120 000 €. Pour les grandes banques, c'est pas beaucoup et bien souvent eux ils ont déjà leur propre équipe de validation qu'ils ont renforcés et ils travaillent dessus depuis des années si c'est une bonne banque. Ils connaissent, ils ont juste étendu leur business et leur modèle lifecycle. Ils gèrent déjà 140 modèles maintenant ils

doivent en gérer 280 (la version réglementaire et la version IFRS 9). Mais bon, ils capitalisent sur ce qu'ils connaissent déjà et sur ce qu'ils faisaient déjà avant. Certaines petites banques c'est tout nouveau.

AB : Et est-ce que vous pensez qu'IFRS 9 apporte de la clarté aux investisseurs extérieurs des banques ?

EG : C'est un peu tôt je pense pour discuter. Donc ici, on est Q1 2018 donc ça vient juste d'être binding. En gros il y a déjà certains exercices transversaux dans les plus grandes banques fait par, par exemple, la BNB. Elle a commencé à faire des petites études d'impact, etc. La valeur ajoutée pour les shareholders, je pense qu'il va falloir attendre quelques runs, pour voir vers où on va par rapport à l'impact, par rapport à la stabilité des modèles et aussi par rapport à au fait que chacun a développé dans son coin des modèles

AB : Parce que c'est très fort principle-based et donc y a beaucoup d'espace d'interprétation ?

EG : Beaucoup, oui. Nous on a déjà pas mal discutés avec d'autres Big 4, etc. On a créé des groupes de travail où beaucoup d'hypothèses ont déjà été discutées dans le sens où c'est l'idée d'amener un level playing field sur les modèles mais il va falloir le temps...

Les gens vont pas forcément adopter les mêmes hypothèses parce qu'au bout du compte, il faut rester concurrentiel mais dans les grandes lignes, que les compréhensions s'alignent et puis que les petites banques accumulent un historique de données. Quand tu pars de la base de la base de la méthodologie, ton trigger de défaut pour aller en Stage 3, rien que ça, dans toutes les banques c'est difficile d'implémenter un vrai EBA-compliant default definition c'est difficile. Avec les 90 jours, le unlikely to pay, le forbearance, etc.

AB : Cette transition d'IAS 39 qui était un peu plus definition based vers IFRS 9 qu'est beaucoup plus principe based, est-ce que vous pensez que c'est une chose positive parce que ça permet plus de flexibilité ?

EG : Moi j'ai parti pris parce que je travaille quasiment exclusivement dans les modèles et c'est ce que j'explique à mes clients et à mes audités c'est en gros, quand ils commencent à développer un modèle, indépendamment du fait que ça leur coûte cher, c'est un vrai coût et ça va rien leur rapporter, ils vont calculer encore plus de provisions les pauvres. Donc c'est vraiment un poste de coût. Ce qui est intéressant, et ça je m'en suis vraiment rendu compte ces derniers mois, c'est le fait qu'on les force à se plonger dans leurs portefeuilles et dans leurs données. Et pour implémenter un modèle, que ce soit Bâle ou IFRS 9, c'est pas juste aller

chercher quatre données, ouvrir SAS, faire une régression logistique, j'ai un driver, oui, avoir un modèle, viens on le teste ! C'est pas ça, il faut, autour de ça, mettre toute une gouvernance autour de la gestion des modèles et autour de, et ça c'est important, tout ce qui est données IT et infrastructure. Pour les petites banques, ça les force vraiment à définir cette gouvernance de data quality et de contrôle que bien souvent elles ont pas parce qu'elles ont des portefeuilles à dimensions humaines, tu vois.

Quand tu vas dans une grande banque et que tu demandes un portefeuille de défaut, dans certaines banques, même en Excel c'est dur de traiter. Quand tu vas dans une petite banque, ah oui, défaut, ils les comptent et ils connaissent les défauts. Mais bon, vu que c'est des portefeuilles en hypothécaire, bien souvent t'as des petites banques qui sont en croissance, il faut vraiment les forcer à avoir une certaine rigueur de maîtrise de leurs données et de compréhension de leurs données et ce framework-là les aide à le faire et ils sont même obligés de le faire.

AB : Donc c'est une chose positive en terme de gestion de risques ?

EG : Oui.

AB : Et, est-ce que vous pensez, parce que j'ai interviewé quelqu'un qui disait que pour lui IFRS 9 allait trop loin parce que ça n'était plus le rôle de la comptabilité et c'était déjà un peu le rôle du prudentiel. Qu'en pensez-vous ?

EG : Ça c'est un financier qui t'as dit ça. C'est un peu dans la lignée 5 ou 10 ans t'avais vraiment une sorte de Chinese Wall entre la finance (qui faisait ses propres trucs, on se fund, c'était la banque des années 90, c'était vraiment ça) et le risk (fonction transversale, chacun avait sa propre database, tout était fort séparé). D'ailleurs, quand tu regardes historiquement, c'est à cause de ça la séparation. Tu connais les Correp et Finrep?

Donc les banques doivent rapporter, tous les quadrimestres, des rapports à la BNB et ils en rapportent un financier et un réglementaire. Parfois il y a les mêmes choses avec des petites définitions qui diffèrent. Pour moi, dans une vision à long terme, y a vraiment une idée d'un alignement des deux. Maintenant, je comprends, quand tu parles à un gars qui a fait de la finance pendant 30 ans, et que tu lui dis qu'il va aller s'aligner avec Risk, il est dégouté parce que, pour lui, c'est deux métiers complètement différents. Maintenant, assesser le risque d'un client à l'acquisition et calculer ses provisions de manière comptable, le lien tu le comprends.

C'est ce qu'on disait au début. Je pense que c'est juste un changement de mentalité qui va arriver et qui arrive déjà.

AB : Une question pratico-pratique: la transition de Bucket 1 à Bucket 2 se fait quand il y a une détérioration significative du rating de crédit. C'est bien ça ?

EG : En fait c'est pas vraiment ça. Ça c'est un critère, l'idée c'est que la banque doit définir ses propres critères pour identifier une augmentation du risque de crédit par rapport à l'acquisition du produit. Donc, une des possibilités à regarder, c'est comment ton rating a évolué entre l'acquisition et aujourd'hui.

AB : J'avais du mal à comprendre comment les banques définissaient exactement ce trigger pour passer de Stage 1 à Stage 2.

EG : J'avais fait un petit slide, si tu veux je peux te le retrouver. T'as de la chance, il était ouvert !

C'est un slide qu'on utilisait il y a presque quelques années, c'était au début pour un peu expliquer comment ça fonctionnait. Ça c'est Bucket 1, ça c'est Bucket 2, ça c'est Bucket 3. Y a l'histoire du low credit risk, c'est une exemption pour certains types comme des bonds du gouvernement où tu vas partir du principe qu'il va jamais passer en Stage 2. Là tu te casses pas la tête, tu calcules qu'un ECL à un an et c'est bon.

AB : On m'avait expliqué qu'ils avaient acheté des obligations, dans l'exemple, italiennes qui, à l'époque étaient du AA et qui sont maintenant passées à du triple BBB et donc que dépendant de quand on achetait le produit, y avait une évolution. Par exemple, les obligations italiennes qu'ils avaient achetés y a 10 ans étaient en Bucket 2 maintenant pendant que des obligations italiennes qu'ils avaient achetées il y a 3 ans par exemple, restaient en Bucket 1.

EG : Ouais c'est possible.

AB : Donc ça dépend très fort du rating de base.

EG : Oui, tout dépend du rating à l'acquisition et ici c'est ce qu'ils donnent comme exemple. C'est chaque fois au temps 0 et au temps 1. Si tu pars avec un rating, on va parler sur une base 0 à 10 ça sera plus facile que AAA et autre, donc en gros ici tu vois, si on compare ces deux-là. 1 c'est très bien. Celui-là passe de 1 à 4, il reste en Bucket 1. Celui-là passe de, je sais pas, de 3 à 7, il va augmenter. C'est pas forcément une augmentation de rating relative, c'est pas forcément ça qui va faire passer d'un à l'autre.

AB : Y a donc des critères, par exemple, il faut que ça soit au dessus de 5.

EG : Oui.

AB : Et ça c'est des critères qui sont définis par la banque ou bien est-ce qu'ils sont définis en collaboration avec les auditeurs?

EG : Avec ma casquette auditeur, on va pas parler de collaboration (rire), en gros la banque définit son framework de staging, donc elle va définir, ça marche toujours en waterfall donc bien souvent elle commence avec les ratings, puis y a la forbearance qui vient jouer, je sais pas si tu as déjà entendu parler ?

AB : Je pense que oui !

EG : Forbearance c'est un changement dans la structure de ton produit. Par exemple, t'as ton prêt hypothécaire. En gros, deux conditions pour forbearance : t'es tout près de faire défaut et pour pas que tu fasses défaut, je vais augmenter la maturité de ton mortgage comme ça tu paies moins par mois. Je te sauve, ça c'est forbearance. Mais si toi tu viens à ta banque et tu dis tiens, je voudrais, t'as eu une augmentation, tu veux repayer ton crédit plus vite, plutôt que le faire en 15 ans tu veux le faire en 10 ans, tu dis, est-ce qu'il y a moyen de changer les termes de mon contrat. Ils vont le faire, mais ça c'est pas forbearance, c'est vraiment on change les termes du contrat pour éviter un défaut.

AB : Donc forbearance c'est entre guillemets négatif pour la banque.

EG : Oui, t'entends bien que si ça c'est pas un trigger pour aller en Stage 2, c'est vraiment bizarre. Donc ça c'est un trigger pour aller en Stage 2. Et puis t'as le dernier back-stop, le 30 days past due, ça c'est vraiment le trigger.

AB : Et ça c'est quelque chose qui est défini par l'IASB, c'est ça ?

EG : Ouais, ils l'imposent. Normalement la banque définit ses autres triggers et elle doit avoir des autres triggers qui sont encore plus anticipatifs qui, avant les 30 jours, remarquent déjà qu'il y a une augmentation significative du risque de crédit. En plus de ça, il y a toutes des règles un peu expertes que la banque doit mettre en œuvre. Et quand je dis expert c'est parce qu'il y a vraiment une vue experte quant à la décision de faire passer un crédit ou un pool de crédit en Stage 2. Et ça, par exemple, c'est, je suis account manager d'un portefeuille SME ou grandes entreprises et y a une grosse crise dans le parc immobilier belge, je regarde les clients à qui je donne de l'argent et qui sont actifs dans l'automobile, je les passe en Stage 2 d'office.

AB : Donc en fait il y a des critères systématiques et puis y a des critères plutôt discrétionnaires (je décide que tout mon pool passe en Stage 2 à cause d'un quelconque événement).

EG : Par exemple, tremblement de terre à Liège, t'as une maison sur deux qu'est tombée, normalement toute ta clientèle basée à Liège passe en Stage 2.

AB : Sur ce slide là, y avait quelque chose qui expliquait qu'il y avait moyen de passer en Bucket 3 mais c'est pas le cas, si ? Bucket 3 c'est quand on achète du credit-impaired ?

EG : Tu veux dire être originé en Bucket 3 ?

AB : Oui

EG : Oui, c'est possible.

AB : Quelque chose qui commence en Bucket 1, n'ira jamais en Bucket 3 ?

EG : Par définition, pour aller en Bucket 3, c'est deux solutions : soit t'as pas payé aux 90 jours soit t'as un unlikely to pay trigger. Arriver ici avec le critère 90 jours, tu seras d'office passé par le 30 jours (et donc le Stage 2). Si tu passes par un unlikely to pay trigger, par exemple le gars, account manager, de nouveau company, il ouvre son PC le matin, il a la liste de toutes les nouvelles faillites en Belgique et il voit que son client est dedans. Le gars a toujours bien payé, il est en dessous, y a pas eu d'augmentations de risque de crédit perçues via d'autres canaux, forbearance et autres, donc là il va le taper en Stage 3.

AB : Donc Stage 3, c'est le défaut presque automatique.

EG : Tu peux en sortir !

AB : Est-ce que ce nouveau mode de comptabilité est-il vu par les banques comme une manière d'être un peu plus transparentes par rapport à leurs portefeuilles de créances ? Il y a évidemment cette notion de "on le fait parce qu'on est obligé de le faire" mais est-ce que les banques le voient d'une manière positive ?

EG : Non, en gros, je pense que tu peux retenir ça : si elles étaient en business as usual et que le nouveau framework était arrivé, j'ai un peu l'impression qu'elles sont un peu victimes des nouvelles régulations qui arrivent de tous les sens et partout. Ici toi tu regardes que provisions mais au niveau régulation, au niveau Pilier 2, au niveau large exposures, au niveau qu'est-ce

qu'on rapporte, au niveau gestion de données, au niveau gouvernance, tout arrive en même temps. Et je pense donc, que de ce point de vue, par définition elles sont dégoutées.

AB : Y a vraiment cette fatigue ?

EG : Oui, c'est vraiment une fatigue !

AB : J'avais fait un stage chez Puilaetco Dewaay et eux m'expliquaient que c'était une catastrophe.

EG : Eux tu vois, en plus c'est private bank, donc ça veut dire que toute la régulation qui sort n'est pas forcément faite pour les private banks. La méthodologie ici quand tu veux l'appliquer à une banque privée c'est difficile. Ils sont drivés par le collateral et ici c'est quasiment interdit de stager sur le niveau de collatéral. Ils le font quand même mais bon...

AB : Quel est l'impact, avec tous ces systèmes d'impairments, y a des disclosures qui y sont liées dans IFRS 7, est-ce que c'est significatif pour les banques ces disclosures ?

EG : Je pense que comme tout, c'est un extra reporting à encore produire chaque quadrimestre. Je pense que c'est pas négligeable, surtout pour les petites banques.

AB : C'est pas quelque chose où il se disent que le gros truc c'est le ECL modelling et à côté c'est un peu un détail, il faut qu'on remplisse un template ?

EG : Non. Et par exemple, aller si on reprend l'exemple d'IFRS 9 comparé à IAS, y a des impacts qui sont fort matériels. Si par exemple, l'ECB ou l'EBA décide de faire un stress test, toute la méthodologie stress test est de nouveau adaptée à IFRS 9. Donc, avant, quand on leur demandait de stresser leurs modèles sur base de scénarios communiqués par l'ECB, ils le faisaient sur leur PD, LGD, EAD utilisé en IAS. Maintenant, il faut tout faire en fonction de la nouvelle méthodologie donc tu dois assesser qui est dans quel stage, sur le lifetime toutes les transitions lifetimes, et tu dois tout stresser, et tes modèles, et tes transitions et tes stagings, ça devient vraiment insupportable.

AB : IFRS 9 ça devient vraiment quelque chose de lourd pour les banques ?

EG : Oui, nous ça nous fait du business ! (Rires) Pour les banques c'est lourd.

AB : Est-ce que ça devient quelque chose où les banques sont vraiment découragées parce qu'il faut avoir un certain scale pour fonctionner ?

EG : En tant que régulateur, et la guidance IFRS 9 le prescrit, c'est un principe de proportionnalité. Tu peux pas demander aux petites banques le même niveau d'expertise, le même niveau statistique dans les modèles que dans les grandes banques donc ça joue. Maintenant, ça reste quand même beaucoup de travail.

AB : Et comment est-ce que cette nouvelle norme d'IFRS 9 ? Est-ce que c'est quelque chose où ils laissent un peu faire en attendant que chacun fasse son idée et puis il verra après ou bien est-ce qu'ils sont très impliqués ?

EG : C'est parce que je suis intégralement enregistré que je vais pas te répondre.

EG : Moi je veux bien, mais c'est parce que pour le moment je suis sous contrat depuis plusieurs années avec Banque Nationale, et je travaille pour l'ECB donc j'ai une vue un peu de ce qui se passe vraiment de l'intérieur par rapport à IFRS 9. Mais je vais te répondre. Au niveau de développement de la méthodologie le régulateur, via l'EBA par exemple, ils ont vraiment donné des opinions quant à la méthodologie. Forts de leur connaissance du monde réglementaire, ils sont arrivés avec des remarques qui étaient valables qui ont pas toujours été prises en compte ou qui ont été discutées donc ils ont eu un rôle avant. L'année passée, les banques devaient commencer à faire des parallèles runs. La Banque Nationale l'a fait, je pense que l'ECB a aussi fait quelques missions où l'idée c'était de récolter des informations pour voir justement où ils en étaient par rapport 1. Au niveau de préparation des banques et 2. commencer à transversalement voir est-ce qu'il y a un level playing field, est-ce qu'il y a des erreurs qu'on observe dans plusieurs institutions ? Donc ça, ils font. Le cachet final, la signature finale, quand une banque calcule ses provisions, c'est le réviseur qui va le dire mais le régulateur a vraiment un droit de regard. Ici, à la Banque Nationale, y a un groupe de travail IFRS 9 qui est créé, y en a un aussi au niveau ECB, eux vont aussi regarder ce qui se passe. En gros, voilà.

AB : Un réviseur d'entreprise, qui lui était beaucoup plus IFRS Industrie, m'avait expliqué que quand IFRS avait été initialement implémenté il y a une dizaine d'années, c'était beaucoup de va-et-vient entre l'industrie et le régulateur pour arriver à quelque chose en commun. Est-ce que c'est arrivé ici ou est-ce que le régulateur est arrivé beaucoup plus tôt pour empêcher d'avoir ce manque de clarté ?

EG : Non, je pense qu'il est arrivé relativement tôt. En gros, je pense que dans les banques ils ont la chance, je pensais jamais que j'allais dire ça, mais maintenant vu qu'il y a vraiment une centralisation de la supervision au niveau ECB, c'est plus facile que de devoir faire un

exercice similaire et que tu décidais d'aller voir au niveau Européen il y a 5 ans, t'aurais dû aller à la banque nationale poser des questions, t'aurais dû aller à la CPR en France, la DNB en Hollande, la CSFF au Luxembourg, tout le monde t'aurait donné des informations très intéressantes mais parfois tu les aurais toi-même cross checké et tu te serais rendu compte que l'un dit bleu, l'autre qui dit jaune et un troisième qui dit vert et qu'au bout du compte tu sais pas trop. Surtout que la guidance laisse quand même pas mal de zones de décisions au bout du compte. Là je pense qu'avec l'ECB c'est une valeur ajoutée dans le sens où il y a une centralisation et une certaine communication vers les régulateurs locaux. Maintenant voilà, je sais qu'il y a un Work Group à la banque nationale qui s'occupe de ça. Evidemment ils sont peut-être moins plongés dedans que les banques, que nous, historiquement. Nous on a vraiment suivi : on a été faire les phases d'analyses dans les institutions, puis on a été faire les développements, maintenant on fait les validations et on a aussi la casquette réviseur donc on suit un peu tout le process. Comme toujours, quand t'es régulateur dans ta tour dorée, c'est parfois difficile de collecter de l'information à certaines étapes sans avoir l'historique mais oui, je pense qu'ils ont un rôle quand même central à jouer.

AB : Le fait que ce soit plus principe-driven, par rapport à IAS 39, est-ce que vous pensez que c'est quelque chose pour lequel il faut que ça continue dans ce sens-là vers de plus en plus du principe-driven pour que ça devienne de plus en plus comparable de manière internationale ? Avec le risque qu'il y ai des différences d'interprétations au niveau national ou bien est-ce que vous pensez qu'il faut plus évoluer vers quelque chose qui ressemble plus à IAS 39 avec beaucoup de définitions ?

EG : Je pense que ça va évoluer. Le problème si t'étais arrivé avec une réglementation qui était trop prescriptive, que t'aurais distribué ça dans toutes les banques, ça aurait été peut être implémentable dans 40 ou 50 % des banques puis t'as 50 % des autres banques qui auraient été bloquées pour différentes raisons: spécificités de leur business, la qualité des données dans les différentes institutions sont différentes, t'as des institutions qui travaillent sur plusieurs localisations, plusieurs portefeuilles, on leur demande d'avoir une méthodologie qui est cohérente à travers le groupe par exemple, je crois que c'est pas possible, première chose.

Deuxième chose, si t'impose une guidance qui est trop marquée à travers toutes les institutions en Europe, quelque part n'oublie pas qu'elles sont en concurrence entre elles et elles ont des business models qui leur sont propres. Le modèle doit être lié au Business Model. Je vais donner un exemple simple. Tu prends un modèle LGD, de nouveau en mortgage. Tu vas remarquer qu'en Belgique il y a deux styles de modèles différents parce qu'il y a deux styles

de procédure de recouvrement différentes. On va prendre une banque qui est relativement agressive sur le marché, beaucoup de défauts, elle peut pas se permettre, pour chaque défaut qu'elle a sur ses mortgages, de faire comme une banque qui est un peu moins agressive, bon père de famille. Toi tu vas faire défaut dans la première banque très agressive, ça veut dire, t'as pas payé pendant 90 jours, ils vont t'envoyer 3 lettres de rappel, t'as loupé ta troisième lettre de rappel, en gros, ils vont encore attendre quelques jours, ils vont essayer de prendre contact avec toi. Si un mois après t'as toujours pas donné un euro et que t'as rien fait, ils vont faire un foreclosure et vendre ta maison. Ça c'est le première modèle. Deuxième modèle, la banque dit nous on est un peu plus proche de nos clients, ils vont essayer de repousser au dernier moment la vente de ta maison, tu vas décrocher, ils vont te proposer un plan, un nouveau plan de repaiement, pas forbearance, tu restes en Stage III, t'appelles la banque en disant que t'es vraiment désolé pour le moment j'ai perdu mon boulot, je pense que dans quatre mois ça va aller ! Aaah dans quatre mois ça va aller bah écoute on te laisse tranquille pendant quatre mois, au cinquième mois on te fait un plan de repaiement spécial et donc tu vas rester en Stage III pendant 10 ans. L'autre, t'es resté un mois ils ont vendu ta maison.

Le modèle que tu vas mettre derrière pour modéliser les cash-flows attendus, dans le premier modèle, c'est facile, c'est la valeur de ma maison, je retire 80 % et ça c'est le cash flows in que je vais avoir parce que ça va recouvrir mon exposition au moment du défaut. La deuxième, tu peux pas faire ça vu qu'ils vendent pas la maison donc tu peux pas prendre la valeur comme driver donc tu fais une méthode cashflows based où tu estimes en moyenne les cashflows en moyenne dans ton portefeuille que tu vas recevoir. Tu vas avoir une sorte de profil de recouvrement qui va monter et ça, ça va être ton modèle.

Si toi tu dois faire la régulation du modèle LGD et que tu veux donner une guidance très stricte, tu vas prendre quel modèle ? C'est la tendance par exemple de dire : Ah non, crédits hypothécaires, il faut la valeur de la maison. Souvent c'est la loan-to-value, donc l'exposition par rapport à la valeur de ta maison, le régulateur veut absolument voir ce driver-là dans le modèle LGD parce que c'est la base d'un prêt (combien je te donne, combien vaut ta maison). Tu regardes, ça n'a pas de sens de l'incorporer chez celui qui ne vend jamais la maison, qui doit aller chercher d'autres drivers de risques qui sont surement pertinents. Voilà, être trop prescriptif ça fonctionne pas ou alors tu guides toutes les banques vers le même business model. C'est pas le modèle qui doit driver le business model de la banque, c'est l'inverse, c'est le modèle qui doit calquer le business model et de ce point de vue-là c'est difficile.

AB : Et en termes de défauts, au niveau macroéconomique, est-ce que IFRS 9 va avoir un impact et présenter une amélioration par rapport à IAS 39 et donc limiter l'impact des credit busts qu'il y a eu dans le passé ?

EG : Comment est-ce que ça pourrait limiter ? Avec les provisions, quand la crise va arriver, tout va monter, les provisions vont monter plus vite et au moins elles vont monter.

AB : Est-ce qu'IFRS 9 va limiter l'impact de ces grosses prises de provisions ?

EG : C'est trop tôt. En moyenne, les banques vont capitaliser 20 % au plus de provisions. Peut-être que ça arrivera plus vite aussi, peut-être que quand, si leurs modèles sont bien faits, et qu'effectivement quand les indicateurs macroéconomiques vont se dégrader, les provisions vont augmenter. Je crois pas que ça va changer. Moi je suis un peu pessimiste dans le sens où on sait pas. Tu vois, chaque fois, c'est une crise qui débarque, on fait les lessons learned, il faut, on met en place des barrières, des structures, des nouveaux standards et puis tu te rends compte que la crise qui suit est complètement différente.

AB : Donc chaque fois on empêche que la crise se reproduise mais c'est une autre crise qui va débarquer.

EG : D'ailleurs tu le sens, je repars encore parce que c'est important : en Belgique, le real estate. Quand tu regardes le real estate mortgage si, demain, t'as tes indicateurs, ton index immobilier commence à s'inverser, je suis pas sûr que y ai beaucoup de banques où en terme de provisions ça va se voir. Donc, au bout du compte, le régulateur en est conscient dans le sens où il vient maintenant d'imposer sur la partie capital réglementaire, UL, de nouveau un buffer macroéconomique pour justement s'apprêter si quelque chose se retourne. Ça c'est, personnellement, j'ai pas l'impression que ça va changer. Maintenant je te dis, les points positifs pour moi c'est de mieux connaître ses données, mieux connaître ses clients, peut être que ça aura un impact. Si demain, si c'est la crise immobilière, ça sera quand même la merde dans les banques.

AB : IFRS 9, pour la majorité des banques, c'est une source de coûts. Si on devait mettre un pourcentage, quel pourcentage serait l'impairment ? Est-ce que l'impairment est la plus grosse source de coût ?

EG : En terme d'impact financier tu veux dire ?

AB : Oui

EG : En termes de coûts fixes, c'est certainement l'impairment pour le développement et maintenance. En fait, développer un modèle ça coûte cher, le maintenir ça coûte super cher aussi. Il te faut des équipes qui font la maintenance et des modèles et des données utilisées pour développer ou retester les modèles et pour faire tourner, pour faire les calculs opérationnels, en gros. Tout ça c'est vraiment un coût fort important.

AB : Donc c'est pas que un one-off ?

EG : Non, pour les grandes banques, ça leur coûte plus cher mais relativement elles ont déjà quelque chose en place donc elles capitalisent sur ça mais plutôt qu'avoir en validation 10 personnes, maintenant il leur faut 15 personnes.

AB : Proportionnellement c'est donc moins lourd pour elles que pour les petites banques alors ?

EG : Pour la petite banque c'est lourd : elles doivent nous appeler, elles ont déjà des budgets limités, elles ont déjà payées pour développer le modèle, elles doivent payer pour valider, c'est lourd.

AB : Donc en IFRS 9, ils doivent développer des modèles, est-ce que ça va pousser les petites banques à passer à une version plus avancée de Bâle ?

EG : C'est une bonne question.

AB : Parce que vous m'aviez expliqué qu'il y avait quand même pas mal de parallèles, il faut évidemment changer les inputs, les hypothèses, etc.

EG : Oui mais t'as raison, s'il y a quelque chose qui est là, pourquoi pas capitaliser dessus ?

AB : Est-ce que vous pensez que c'est une évolution possible ?

EG : Oui peut-être. Je pense que dans la moyenne, évidemment elles vont regarder le cost-benefit. Ce qui est difficile à prévoir c'est de savoir comme le régulateur va, l'année prochaine, dans deux ans, dans trois ans ne pas arriver avec de nouveaux seuils. L'idée c'est ils ont des modèles, c'est travailler avec un coût important en dessous du seuil qui est imposé. Et ça, elles craignent fort.

AB : Donc y a très fort ce risque réglementaire ?

EG : Y a des petites banques qui sont en train de travailler maintenant pour passer en avancé.

AB : Est-ce qu'il y a d'autres chose qu'on a pas évoqué qu'il serait intéressant de discuter ?

EG : Je sais pas, en fait c'est un mémoire que tu fais ?

AB : Oui

EG : Et il va s'orienter vers où ? Tu sais déjà ? T'as un titre où ça fonctionne comment ?

AB : L'approche que j'ai pour le moment c'est de faire beaucoup d'interviews pour faire un état des lieux pour après dire, si c'est bien placé, qu'il faut faire attention à ça, ça et ça et ouvrir des pistes. L'impact macroéconomique d'IFRS 9 n'est pas dans mon scope par exemple.

EG : Non, je pense qu'on a tout couvert.

AB : En tout cas merci d'avoir pris le temps de me parler !

EG : Pas de problème !

Appendix 3: Frédéric Lepoutre, Company Auditor at BST

Frédéric Lepoutre (FL) : Bonjour !

Antoine Brabant (AB) : Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me parler aujourd'hui et encore désolé du problème technique de Vendredi. Avant de commencer, j'aimerais bien vous demander si ça ne vous dérange pas si j'enregistre cet appel téléphonique ?

FL : Non, pas de soucis !

AB : Pour rappel, j'essaie d'établir de manière qualitative l'impact d'IFRS 9 sur les banques belges/les banques implantées en Belgique. En fait, je voulais d'abord vous demander combien de temps vous avez à me consacrer ?

FL : Je sais pas, un quart d'heure ?

AB : Ok, parfait ! Je vous propose de commencer avec des questions très générales. Pensez-vous qu'il fallait remplacer IAS 39 ?

FL : Je vais avoir du mal de répondre à votre question parce que, en fait, pour répondre à ces questions qui sont quand même assez précises, il faut être spécialisé au niveau bancaire, ce que je ne suis pas. J'ai dû vous le préciser dans notre premier échange de mail. Je maîtrise le référentiel IFRS mais par contre, dans le monde IFRS, y a deux mondes y a celui des entreprises classiques càd industrielles et commerciales et puis y a le monde du secteur bancaire, éventuellement le monde des assurances. Pour des questions précises de ce type-là, je suis incapable de répondre, il faut interroger des spécialistes.

AB : Est-ce que vous pensez que le référentiel IFRS arrive à son objectif de comparabilité internationale ?

FL : L'intérêt d'avoir introduit les normes IFRS en Europe, parce que nous on regarde ça avec notre œil de Belge ou d'Européen, c'est de pouvoir mettre en route, à un moment donné, une sorte d'uniformité des référentiels au niveau européen. Mais, aujourd'hui, d'avoir une vue un peu plus globale, il faut pouvoir dépasser à un moment les frontières européennes et dire que ce qu'on établit comme compte sera compris par quelqu'un sur le sol américain, africain ou asiatique. C'était ça l'idée première et donc d'aller vers un référentiel international plutôt que

de rester sur notre position d'une directive européenne. Donc la décision a été prise d'avoir un regard international et je pense qu'aujourd'hui y a des bonnes années depuis que ce référentiel est en vigueur (10-12 ans vu que la première application a été en 2005-2006). Ce qu'on peut dire c'est qu'en 10-12 ans, le référentiel a acquis une certaine maturité mais je vous dis pas que les premières années c'était pas toujours évident avec les nouvelles règles, les choses auxquelles ont étaient pas habitués. Aujourd'hui on peut dire que cette maîtrise on l'a. Deuxième chose, je pense que l'objectif est atteint. Ça nous arrive d'avoir comme interlocuteur des gens qui ne sont pas européens et quand ils s'intéressent à un groupe, ils sont contents de voir des comptes IFRS plutôt que des comptes belges ou européens quand ils s'intéressent à un groupe. S'ils viennent d'un pays où ils maîtrisent déjà les IFRS, ça permet directement de comprendre ce qui se passe. Je pense qu'à l'international c'est une très bonne chose et je pense qu'il faut pas rester uniquement sur l'IFRS et qu'on peut avoir à un moment donné une approche aussi IFRS/USGAAP. Y a des travaux de convergence entre les deux référentiels et je pense que c'est une bonne chose aussi parce que ça permet à terme d'avoir des gens qui viennent de différents horizons qui vont pouvoir se comprendre à l'international.

AB : C'était ça ma prochaine question : vous pensez que cette convergence USGAAP/IFRS est tout à fait positive et permettra d'unifier ce système d'information ?

FL : Oui, je pense. Nous ça nous arrive de temps à temps de devoir travailler sur des dossiers américains et le fait d'avoir une convergence sur certains principes ça nous met un peu dans leur esprit, dans leur mentalité. Parce qu'évidemment, si on revient 20 ou 30 ans en arrière, à certains égards on pouvait être perplexes ou se demander comment ils faisaient pour certaines choses. Maintenant, avec ces effets de convergence, je pense que c'est une bonne chose.

AB : Pour rebondir sur ces principes communs, est-ce que vous pensez que le fait qu'IFRS soit basé plutôt sur des principes que sur des définitions soit une bonne chose ? Parce que ça apporte néanmoins parfois une certaine incertitude par rapport à l'interprétation de ces principes ?

FL : Oui, je vais vous répondre à cette question mon œil belgo-belge. Quand on avait que notre droit comptable belge, les 10-15 pages pour les comptes statutaires et les 10-15 pages pour les comptes conso, ces principes c'était notre mode de fonctionnement parce que c'était très succinct comme règle. On donnait les grands points mais on avait aucun élément de détails, d'exemples, etc. Evidemment, la commission des normes comptables qui faisait un

certain travail derrière l'aspect législatif mais bon, la commission des normes comptables ne pourra jamais répondre à toutes les questions. Et donc le fait de passer aux IFRS on est passé d'un modèle où on était complètement sur les principes à un modèle où on a beaucoup plus de directives (de par leur volume). Je parle des annexes, etc. qui nous donnent beaucoup plus de directives que ce qu'on connaissait dans le passé. Je pense que le droit belge c'est 30-40 pages pendant que les IFRS c'est plusieurs centaines de pages. Donc c'est beaucoup plus illustratif, beaucoup plus directif mais je ne pratique pas les normes US GAAP mais j'ai entendu que du côté américain c'est encore plus "bouquin de cuisine" ça veut dire que c'est plutôt rule-based que principes-based. J'ai envie de dire qu'on est peut-être à mi-chemin : on est pas dans le bouquin de cuisine mais par contre on a beaucoup plus d'informations, de détails que l'on avait en droit belge. Et d'ailleurs, quand je donne cours, je donne parfois une approche comparée droit belge et IFRS. Parfois sur certains sujets qu'on évoque on a des questions qu'on se pose pour lesquels on trouve pas de réponse dans le droit belge et donc on estime qu'on peut faire ce qu'on veut vu que c'est pas précisé et ce qu'on a l'habitude de faire c'est de dire : "Regardons ce que fait IFRS et allons plutôt dans cette direction-là". Ça reste quand même quelque chose qui est un peu dans notre esprit.

AB : Vous pensez que ce mi-chemin devrait plutôt évoluer vers un des deux côtés ?

FL : Non, moi ça me convient comme ça. On lit des choses à gauche à droite, je n'ai pas lu de critique généralisée par rapport à ça mais bon, je vais peut-être tomber dessus. Je n'ai pas le sentiment que le mode de fonctionnement, la manière dont les normes sont rédigées, je ne pense que cela pose un problème fondamental.

AB : Je vous pose la question parce que j'ai déjà discuté avec certains acteurs devant implémenter IFRS 9 qui expliquent que vu que c'est une implémentation très récente, il y aura peut-être des soucis d'interprétations entre ce que les banques font et les auditeurs font.

FL : C'est clair. Et peut-être deux choses par rapport à ça. Première chose c'est que de nouveau c'est quelque chose de récent et dès que c'est récent c'est compliqué. Il faut le temps qu'il y ai des échanges, des notes qui sortent, peut être que certains acteurs, comme la Commission des Normes Comptables en Belgique (mais y a ça dans les différents pays), sortent des publications, des choses explicatives. C'est peut-être le premier inconvénient : c'est encore tout chaud mais c'est un peu ce qu'on a vécu en 2005. On se posait des questions en se disant qu'on avait jamais pensé à ce type de sujet. On voit qu'en IFRS c'est un sujet et quand

on dépatouille tout ça c'est pas toujours blanc ou noir. Donc ça c'est peut-être le premier point. Deuxièmement, clairement et probablement que, dans tout ce qui est norme relative aux instruments financiers, on est quand même dans des normes qui sont très techniques, on aimerait peut-être plus d'approches rule-based plutôt que principes-based parce que c'est technique, c'est basé sur des modèles, etc. et on aimerait bien avoir de temps en temps plus de guidance. Je comprends que cette réflexion vienne de quelqu'un du secteur financier. Je dirais que pour le secteur plutôt industriel ou commercial, j'ai le sentiment qu'on s'est posé beaucoup de questions il y a 10 ans mais qu'on a obtenu beaucoup de réponses entre temps. Et donc on est beaucoup plus à l'aise. Je vous donne un exemple : sur la norme IAS 36 sur les tests de dépréciation, y a 10 ans on rigolait pas. Y a 5 ans, par exemple en Belgique, la FSMA a fait un tour de toutes les sociétés cotées par écrit avec un questionnaire et puis des équipes de la FSMA sont allées rencontrer les dirigeants de ces sociétés pour examiner comment ils mettaient en œuvre IAS 36 parce que c'était une norme identifiée comme étant extrêmement complexe. Donc vous voyez que dans le temps qui font qu'on recadre parfois les sujets donc les normes IFRS c'est la loi et par derrière les régulateurs vont jouer leur rôle et jouent leur rôle. Je n'ai pas d'expérience dans le secteur bancaire mais je ne peux pas croire qu'il y a la FSMA derrière qui regarde ce qu'on fait, ce qu'on va dire, etc. En tout cas, je l'ai vécu parce que j'ai une société cotée pour laquelle je suis commissaire et les débats étaient nourris, très constructifs et intéressants. Le référentiel a vraiment l'occasion, de cette manière-là, d'évoluer ! A mon avis, du côté du secteur financier ça doit être très intense. Ça reste, y a beaucoup de tiers qui sont intéressés, ne fut-ce que par tous les déposants qui ont de l'argent auprès des banques, le contrôle prudentiel pour les banques est beaucoup plus stricte que pour une société cotée classique et donc je peux pas croire une attention particulière par rapport à ça.

AB : Je savais qu'il y avait eu des consultations de la part de l'Union Européenne (avant l'implémentation) mais je savais pas qu'il y avait des échanges au niveau national.

FL : Y a rien qui vous empêche de contacter la FSMA en demandant une interview avec quelqu'un qui est plutôt axé financier.

AB : Je dois vous avouer que j'ai déjà essayé de contacter la FSMA mais, pour le moment, mes tentatives sont restées lettres mortes, mais je vais retenter. Merci d'avoir pris le temps de me parler, ça m'aide beaucoup d'avoir une vision plus globale sur IFRS. Est-ce qu'il y a d'autres choses qui seraient importantes que je sache ?

FL : Y a ces normes, que dire coté secteur financier à part de vous dire que c'est pas un métier à part mais on fait toujours la distinction. Au sein des Big 4 y a toujours une partie Industrie et puis les équipes Banques. On ne pratique pas les matières de l'autre équipe parce que c'est tellement complexe.

Appendix 4: Julien Cnyrim, Team Manager – Shared Wholesale Banking Accounting and IFRS 9 Lead for ING BeLux

Antoine Brabant (AB) : Allo, Monsieur Cnyrim ?

Julien Cnyrim (JC) : Oui, voilà. Est-ce que c'est mieux comme ça ?

AB : Oui j'ai l'impression que c'est mieux ! Merci beaucoup ! Donc, l'approche pour vous du Business Model Test est nettement plus simple ?

JC : Plus simple je ne sais pas, mais plus en ligne. La façon dont on comptabilise est beaucoup plus en ligne avec la stratégie de chaque activité. Le fait de pouvoir découper par Business Model est beaucoup plus cohérent avec la façon dont chaque Business gère son activité. On peut pas comparer la partie Wholesale Banking (donc Corporate Lending) avec la partie Retail parce que simplement ce sont des stratégies très différentes : on ne prête pas à une grande entreprise comme AB InBev comme on prête à Monsieur Dupont. C'est simplement différent donc on peut avoir des stratégies différentes et ça c'est plus en ligne, c'est plus clair.

AB : Est-ce que c'est une source de complexité additionnelle pour vous ? Ou est-ce que le Business Model test n'est pas trop compliqué à gérer ?

JC : Non, je pense qu'il faut s'y mettre. On va avoir des questions de gouvernance, depuis qu'on va devoir savoir comment on définit un nouveau Business Model, mais ça clarifie énormément les discussions avec le Business où dans le passé c'était de la compta et donc le business s'y intéressait peu. Ici, c'est vraiment une discussion entre finance et le business qui va définir la comptabilisation donc on peut aussi parler plus facilement d'égal à égal ou en tout cas sur un terrain d'entente. Et donc, je pense qu'à terme, ça va clarifier les choses parce que le business va devoir s'intéresser plus à la partie finance.

AB : Est-ce que vous pensez qu'il y aura une meilleure compréhension des risques grâce à cette discussion en plus ?

JC : Tout à fait. Je pense une compréhension des risques mais aussi des chiffres qui sont rapportés.

AB : C'est une approche plus collaborative pendant qu'avant c'était plus par silo si je comprends bien ?

JC : Tout à fait. La comptabilité n'invente rien, elle ne fait que refléter ce qui est dans les dossier.

AB : Pour passer au test SPPI, est-ce que vous pensez aussi que c'est une addition positive ou est-ce que vous pensez que c'est beaucoup de complexité et que ça ne reflète pas bien la réalité ?

JC : Le SPPI ça a été mon cauchemar parce que c'est vraiment quelque chose de très compliqué. Je comprends tout à fait la raison, donc là je pense que la finalité est très claire, le fait de pouvoir se dire que si j'ai des options intégrées incorporées dans des contrats je devrais pouvoir les sortir et je ne dois pas être surpris. La valeur comptable que j'ai doit fidèlement représenter tous les cashflows futurs que je vais recevoir. Pour une raison ou pour une autre, si je suis exposé à un certain risque, c'est logique que la valorisation de mon actif au bilan représente également ce risque. Maintenant, ça devrait déjà être le cas dans le passé si j'ai (parce qu'il y avait la notion d'embedded derivative) pour moi, quelque part, on fait que changer de nom mais l'idée était quand même là. Maintenant, le SPPI est un peu plus large, très complexe, honnêtement ce sont des discussions de techniciens, de théoréticiens sur des sujets pour lesquels on peut passer des heures à discuter d'un seul contrat pour des raisons peut être ... voilà et avec un résultat peut être moindre.

AB : Donc, pour vous, la grande source de complexité en Phase I c'est ?

JC : C'est clairement le SPPI.

AB : Et donc en termes de coûts, c'est le SPPI qui est la grosse source en Phase I ?

JC : Oui, l'autre n'a pas été une tellement grande charge de coûts. La partie Business Model c'est aussi une manière pour Finance et le business d'avoir pris le temps de discuter ensemble. Ça a pris du temps mais le SPPI était beaucoup plus consommateur en termes de temps parce que là il faut faire appel à des gens qui ont la capacité de lire un contrat structured finance qui a 350 pages dans des termes juridiques particuliers, en anglais. Il faut avoir les gens qui puissent lire ce genre de contrat, et en plus, avoir un regard IFRS 9 sur ce contrat. C'est clairement compliqué.

AB : Et donc, est-ce que vous considéreriez que ce test aurait été mieux rempli ses objectifs en étant moins complexe ?

JC : Honnêtement, je ne vois pas comment on aurait pu le faire autrement. A partir du moment où on impose ce test, il n'est pas, en soi, mauvais, il ne faut pas être laxiste sur les critères de SPPI ou non-SPPI compliance qui sont problématiques mais le test en lui-même. Maintenant, je pense que beaucoup de banques ont investies énormément de temps et d'argent pour réaliser ces tests et qui sont arrivées à une conclusion que sur le marché, de manière générale, très très peu de fail, des cas très particuliers. Ça c'est un peu la perception générale. Certaines banques ont peut-être concentré des positions un peu plus risquées, je ne vais pas citer de noms mais je connais des collègues qui ont eu ça, mais c'est plutôt la nature de la banque qui a fait que la banque avait des positions plus risquées. De manière générale, les banques plus classiques, AXA, ING, Fortis, KBC, tout ceux-là ne devraient pas avoir de grosses surprises.

AB : Ça va donc pas avoir un gros impact pour eux.

JC : Non parce que la banque, faut bien se rendre compte aussi, c'est que s'il y a un risque qui crée un problème avec le SPPI test ça veut dire que la banque était exposée à un risque. Les banques n'aiment pas forcément avoir des risques optionnels pour des contrats parce que c'est pas leur marché premier. Donc c'est parfois plutôt des positions historiques qui sont arrivées à la suite de négociations ou des renégociations de parties de contrats, etc. mais les banques de manière générale ne s'amuse pas à faire des contrats compliqués. Par contre, il y a eu beaucoup, beaucoup, beaucoup de discussions, d'interprétations sur le secteur, entre les spécialistes du secteur, avec les auditeurs sur l'interprétation même de certaines clauses contractuelles.

AB : Est-ce que vous êtes toujours dans une optique one-off/project-based ou est-ce que l'implémentation à long terme/l'opérationnalisation a déjà été faite où le test SPPI est, pour la majorité des actifs, automatique ?

JC : Automatique c'est difficile à dire. Disons que je pense qu'on sait pas automatiser ce genre de chose. Par contre, on a une gouvernance en place, ça oui, donc on est plutôt rentré en mode business as usual où c'est le business qu'est responsable. Finance est là mais autant sur la partie retail, c'est des contrats standards donc j'ai lu un prêt hypothécaire, je les ai tous lus. La

de manière générale, on a validé que pour beaucoup de business model on n'a pas de soucis et c'est seulement si à l'avenir, ils viendraient rajouter des clauses contractuelles, ils devraient consulter et finance et la partie legal mais pour corporate lending, c'est un peu au cas par cas. Y a une certaine standardisation mais y a aussi beaucoup de discussions spécifiques avec chaque client et le client peut faire des demandes particulières. C'est au business à être attentif par rapport à ça. Ils ont reçu des listes de ce que nous on considère comme étant des features qui posent problème. S'ils en voient une, ils doivent nous contacter.

AB : A ce moment-là, est-ce que le fait qu'un prêt ne soit pas SPPI, est-ce que c'est un frein au développement de ces activités ?

JC : Non, comme je disais, c'est tellement limité et lié à des cas spécifiques que ce n'est pas ça qui vient freiner le business et c'est pas une perte liée au fait de se dire qu'on va arrêter de faire ce genre de contrats là. C'était un peu la crainte il y a 3 ans qui était de dire : est-ce que la prime de pénalité sur les prêts hypothécaires belges, est-ce que c'est SPPI-compliant oui ou non ? On parlait de compensation raisonnable, est-ce que 3 mois de pénalité sur un prêt hypothécaire belge est une compensation raisonnable, oui ou non ? Ça c'était un risque au départ mais aujourd'hui on arrive à une conclusion que tous les produits classiques qui sont vendus n'ont pas de problèmes et donc finalement, ce n'est pas un frein sur le marché.

AB : Et le fait que ça soit très principes-based par rapport à IAS 39 est une bonne chose pour vous parce que ça vous permet plus de flexibilité (d'adapter plus la norme à comment ING fonctionne) ou bien est-ce que vous considérez que c'est plus un désavantage parce que ça apporte plus d'incertitudes, plus d'ouvertures à l'interprétation et donc peut-être plus de soucis avec les auditeurs, etc. ?

JC : Plus d'ouverture veut dire plus d'interprétation. Sur chaque interprétation, il y a deux spécialistes qui auront potentiellement deux lectures différentes. C'est intéressant à lire, à poser des questions en tant que chargé de projet mais c'est des considérations qu'on ne peut pas avoir toujours avec le senior management que ce soit chez Finance ou ailleurs parce que c'est peut-être trop complexe. C'est vraiment des discussions entre les spécialistes qui ont lus la norme et je pense qu'au sein d'ING Belgique y en a pas énormément qui l'ont lu mais enfin même, au niveau d'ING Groupe, qui ont vraiment lu l'entièreté de la norme parce que pour IAS 39 c'était déjà le cas et IFRS 9 est beaucoup plus large et donc c'est bien, donc oui, effectivement, il y a plus d'interprétations, c'est plus large, donc potentiellement on peut

mettre plus de choses derrière ces interprétations (ou pas) en fonction de la partie qui est en face de nous en fait (que ce soit le régulateur ou les auditeurs).

AB : Par défaut, en classification on est en FVPL. Est-ce que vous essayez d'éviter d'utiliser cette valeur ?

JC : Non mais si, les banques de manière générales n'aiment pas trop la volatilité. Disons que la volatilité acceptée sera pour les business qui sont déjà gérées en fair value (et donc pour laquelle la question ne se pose même pas) comme tout ce qui est financial markets, bank treasury (donc l'ALM). Tous ces activités-là, ça ne pose pas de problèmes parce qu'on est déjà en fair value basis d'un point de vue du management. Pour les activités de lending, donc tout ce qui est prêts, clairement eux détestent parce que leur activité n'est pas là, ils ne sont pas là pour gérer une volatilité. Clairement avoir une vue cost et pas une vue fair value qui n'a aucun intérêt pour eux parce qu'ils n'ont pas une gestion quotidienne ou au jour le jour comme une activité de marché. Eux, une fois qu'ils ont un prêt, ils souhaitent le garder jusqu'à maturité et en recevant bien toutes les mensualités. C'est pas forcément quelque chose qu'on essaie d'éviter mais, naturellement, oui, si tout était en fair value, le business devrait être fort différent et là, voilà, je ne pense pas que ça serait idéal. Maintenant, y a pas forcément énormément de volatilité sur ces marchés-là vu qu'elle est plus mesurée mais il y en aurait si tout était en fair value. Maintenant, faut aussi se rendre compte que fair value c'est pas toujours évident de pouvoir donner des prix à ce genre d'actifs.

AB : C'était ma prochaine question : à quel point est-ce que c'est complexe pour vous de pricer des actifs comme ceux-là ?

JC : Y a des modèles, y a des choses à faire. De toute façon, IFRS 7 nous oblige à renseigner dans nos disclosures des fair values pour tous nos actifs qui sont at cost donc quelque part on a déjà une fair value qui est calculée dessus (que ce soit pour les prêts hypothécaires ou pour les autres). Maintenant, c'est une estimation et donc c'est très différent et elle est souvent faite sur une base portefeuille et pas sur base individuelle. Si on devait commencer à pricer par actif, je mets au défi de pouvoir donner un prix juste à chaque fois. Un prix juste qui devrait être revu à chaque mois pour que la compta soit juste. Ça serait clairement très difficile. J'ai fait mon mémoire moi-même sur IAS 39 en 2005 et à l'époque, avant que ça ne soit mis en place, on parlait du projet de faire du full fair value donc tout en fair value. Aujourd'hui,

douze ans après IAS 39, clairement on peut pas se permettre ça. Ça serait pas gérable et ça serait pas réaliste non plus.

AB : Est-ce que vous considérez que le système est devenu plus simple parce qu'on passe de 4 catégories/classifications à 3 dénominations ? Ou bien est-ce que vous pensez que ça n'a pas eu beaucoup d'impacts et les tests compensent cette simplicité ?

JC : Je pense que le nombre de catégories importe peu. Ce qui est plus intéressant c'est la comptabilisation par nature d'instrument sous IAS 39 et la comptabilisation par Business Model sous IFRS 9. C'est ça vraiment la différence et la valeur ajoutée. Ici, on hésite moins, parce que les définitions sont plus claires. Par exemple, est-ce qu'un placement privé était un titre ou un loan ? IFRS 9 nous dit qu'on s'en fout quelque part, c'est un instrument de dette et c'est ça qui compte.

AB : Donc ça rajoute de la simplicité.

JC : Oui, tout à fait. Je pense qu'au final, c'est mieux, en tout cas mieux aligné.

AB : Est-ce que y a des choses que je n'ai pas couvert en Phase I ? Y a-t-il d'autres choses dont nous n'avons pas discutés qui ont un impact sur ING ou les banques belges en général ?

JC : Je pense que, de manière générale, il y a pas eu énormément d'impacts liés à la phase I mais y en a quand même et c'est principalement (inaudible) qui a été impacté pas mal, beaucoup de banques ont remplacé en hold-to-collect qui étaient en AFS avant donc ça veut dire que ça crée un impact sur le capital. Pas mal de banques ont perdu du capital. Mais donc c'est aussi important pour la partie vente. Les ventes avant ne comptaient pas vraiment sous IAS 39 même si quand on mettait quelque chose en Loans and receivables on pouvait vendre autant qu'on voulait, y avait pas vraiment de conséquences, des choses à vérifier. Aujourd'hui, les ventes, la raison des ventes, la fréquence, le montant des ventes est vraiment devenu très important et ça c'est une charge supplémentaire pour Finance, s'assurer que les ventes rentrent toujours dans, en ligne avec un modèle hold-to-collect.

AB : Pour vous, si quelque chose est en amortized cost, c'est très compliqué à vendre alors ? Ou bien c'est simple ?

JC : Non, non, non, y a pas mal de ... on peut toujours vendre. Y a pas vraiment de soucis liés à ça, c'était le IFRS 9 B4.9.11

AB : Qui explique les conditions de vente ?

JC : Oui tout à fait et on voit qu'en fait on peut faire des ventes pour des raisons. B4.1.3B voilà ! Celui-là, clairement vous pouvez voir qu'on peut faire des ventes pour des raisons, tant qu'elles sont non significatives, même si elles sont fréquentes ou si elles sont peu fréquentes mais significatives. Et donc ça ouvre quand même la voie à pas mal de choses mais il faut être en ligne avec le Business Model et le business model général des banques est en train de changer parce que les marges deviennent très serrées dû à l'environnement des taux. Et donc les ventes peuvent présenter un résultat réalisé pour lequel il faut faire très attention et définir plus clairement ces balises. Ça c'est le véritable point pour l'avenir : c'est de s'assurer que les ventes sont à un niveau acceptable et pour de bonnes raisons.

AB : Parce qu'ou sinon il va y avoir un souci en termes de comptabilité ?

JC : Oui, ça veut dire qu'on est plus alignés avec un Business Model hold-to-collect et les auditeurs pourraient nous demander de reclasser un portefeuille en hold-to-collect-and-sell parce que, clairement, il y a trop de ventes et que ces ventes font partie de la stratégie.

AB : Et significatif est défini comme étant ?

JC : Significatif n'est pas défini. C'est à chaque banque de définir son critère. ING au départ n'avait pas défini de critères mais poussé par nos auditeurs on a été obligés de définir qu'est ce qui est significatif pour nous, qu'est ce qui est fréquent pour nous. IFRS 9 dit clairement "sales authorized but should infrequent and insignificant" donc on a dû le définir. Je pense que chaque banque le définit un peu à son niveau.

AB : Est-ce qu'on pourrait passer à la phase II ?

JC : Bien sûr.

AB : Est-ce que vous pensez que cette transition vers un modèle d'Expected Credit Loss est positive ou bien est-ce que ça n'a pas beaucoup d'impact parce que les banques belges sont très conservatrices et ça n'a donc qu'un impact au niveau du coût ?

JC : Est-ce que c'est une bonne chose ? C'est l'adage qui était sorti dans le G20 : un provision outlook "too little, too late". Aujourd'hui, ce que je prenais toujours comme exemple, et qu'on dit parfois un peu comme blague, est-ce qu'on seraient pas devenus too big, too early? En tout cas, aujourd'hui on saurait difficilement y répondre. Disons que le niveau des provisions a clairement augmenté. Moins que les prévisions initiales que les banques avaient faites en 2015 où on parlait vraiment d'impact significatif. Les modèles ont été affinés pendant les différentes années de projets pour arriver à quelque chose qui est plus élevé que sous IAS 39 mais qui est encore très difficile à mesurer pour la bonne et simple raison qu'on regarde les provisions à un moment t donné. Le plus gros effet n'est pas l'augmentation de provisions mais la volatilité et la fluctuation de provisions.

AB : La fluctuation de provisions dès qu'il y a une information qui change dans le modèle ?

JC : Le fameux cliff-effect entre Stage 1 et Stage 2, c'est ça qui va vraiment être la clé. Stage 3 ne bouge pas, y a pas plus de défauts qu'avant, ceux qui font défaut faisaient déjà défaut avant, par contre, voilà quand ils sont toujours performing, c'est là qu'il y a vraiment un effet. Est-ce que c'est une bonne chose ? C'est plus difficile à dire aujourd'hui parce qu'on n'a pas encore pu réellement mesurer les impacts sur la volatilité d'un environnement de stress sur les marchés ou d'un environnement économique favorable. C'est tout ça en fait, et c'est ça qui n'est pas encore évident à mesurer.

AB : Est-ce que vous pensez que le fait qu'il y ai plus de provisions va limiter les risques de crédit lors de la prochaine crise ? En comparaison avec le modèle sous IAS 39 d'Incurred Loss.

JC : Difficile à dire. Cet aspect forward-looking, ça veut dire qu'on devrait prendre en compte des paramètres futurs. Est-ce qu'on prend les bons ? Est-ce qu'on va pouvoir être attentifs à ces paramètres-là ? Est-ce qu'on va pouvoir les capter suffisamment tôt ? Est-ce que ces paramètres vont changer suffisamment rapidement ? Il faudra peut-être se replonger dans la crise de 2007 pour voir si ces paramètres ont subitement changés et si, on était sous un modèle IFRS 9, est-ce que les banques auraient pu augmenter leurs provisions à temps. Je pense que plus la crise est soudaine et elle se rapproche de manière plus serrée, crise plus violente, y a toujours des pics. Y aura moins de pics que sous IAS 39, clairement, mais est-ce qu'on a couvert tous les risques ? Certainement pas.

AB : Est-ce que vous pensez qu'il y aura néanmoins plus d'anticipation de risques en général ?

JC : En général, oui. Disons que sous IAS 39 on avait des pics quand il y avait une mauvaise nouvelle mais on descendait très vite aussi. IFRS 9 va être plus plat, plus nivelé, à un niveau plus haut mais il y aura quand même toujours des pics, ça c'est clair.

AB : Quand il y aura par exemple des gros mouvements entre Bucket 1 et Bucket 2 ?

JC : Oui mais même. S'il y a des effets macroéconomiques qui rentrent en ligne de compte, même sur des 12 mois, on pourrait avoir des augmentations en Stage 1. Donc c'est pas que l'effet Stage 1-Stage 2, vraiment aussi en Stage 1 on pourrait avoir une évolution, une augmentation générale en cas d'éléments macroéconomiques défavorables mais tout dépend dans quelle mesure ces facteurs-là changent rapidement ou pas. S'ils changent rapidement, on aura un effet de volatilité soudain et donc, voilà, c'est pas une question d'anticipation ou non, c'est qu'il y a des variables.

AB : Pour revenir sur ces 12 mois, est-ce que vous calculez les 12 mois et le lifetime avant de décider dans quel bucket se trouve l'actif ou bien est-ce que vous adoptez une approche où on trie les actifs avant de calculer la provision adaptée ?

JC : La deuxième donc on définit d'abord dans quel bucket l'actif se trouve.

AB : A quel point est-ce que les nouveaux systèmes de 12 mois et de lifetime ont-ils été complexes et coûteux à mettre en place ? Avez-vous pu profiter des similitudes avec les modèles de Bâle ?

JC : Alors les similitudes sont certes présentes mais les modèles sont aussi tout à fait différents. Moi-même je travaille du côté finance donc je suis pas un spécialiste quant mais quand je discutais avec ces gens-là, clairement, on peut réutiliser les modèles mais les floors sur les provisions de Bâle et ainsi de suite font que les modèles sont quand même relativement différents. L'aspect cyclique qui était pris en compte. Donc y avait quand même finalement, ils sont proches mais quand même relativement différents. D'ailleurs, ça se voit, le fait que la provision Bâle n'est pas identique à celle d'IFRS 9, clairement. Donc ça veut dire qu'il y a beaucoup d'autres aspects qui rentrent en ligne de compte.

AB : En termes de systèmes d'informations et d'architecture, etc. est-ce que ça a été une tâche très lourde à implémenter ou bien est-ce que c'était quelque chose qui était déjà plus ou moins en place ?

JC : Non non, ça reste lourd. C'était lourd à implémenter et c'est clairement ce qui a coûté le plus. De toute façon, la Phase II a nettement coûté plus que la Phase I. Il a fallu capturer de nouveaux systèmes, enfin capturer des nouvelles informations, changer beaucoup dans les systèmes alors que la Phase I, si un actif est en Amortized Cost, s'il s'appelle Hold-to-Collect ou qu'il s'appelle Loans and Receivables at Amortized Cost, le résultat est le même. On n'a pas dû changer nos systèmes pour ça. Alors que l'autre, clairement, il a fallu adapter pas mal de choses, oui.

AB : Est-ce que c'était le modelling de l'ECL le plus compliqué ou la mise en place des disclosures ?

JC : La partie modèle, très clairement.

AB : Et d'une manière plutôt personnelle, est-ce que vous pensez que cette évolution vers un modèle d'ECL permet d'avoir une comptabilité plus représentative de la réalité ou bien est-ce juste une source de coût/de régulation auquel il faut être compliant ?

JC : Y a un avantage certain, on est plus alignés, oui mais je pense que le cliff effect entre le Stage 1 et le Stage 2 va apporter une volatilité qui ne représente pas forcément la réalité du terrain. Je peux donner un exemple, très simple : Une société vient faire un prêt chez ING. Après quelques années, elle souhaite faire un deuxième prêt parce qu'elle veut racheter des machines. On va lui octroyer un deuxième prêt et le fait de lui octroyer un deuxième prêt va augmenter son ratio debt-to-equity et donc, à cause de ça, elle va passer en Stage 2 parce que son rating s'est dégradé alors qu'on venait de lui octroyer un nouveau crédit. C'est donc contre-intuitif. Et donc en fait, c'est nous même qui créons la volatilité sur les provisions alors que non, le client était bon et c'est bien pour ça qu'on lui a octroyé un deuxième crédit. En termes de ratios purs, voilà.

AB : Est-ce qu'il faudrait alors tout simplement modifier les critères de trigger de détérioration significative du risque de crédit ?

JC : Oui tout à fait, mais je pense que ça va être là-dessus qu'on va jouer/ajuster dans les années à venir pour s'assurer que les critères de passage sont bien définis et qu'ils tiennent compte, au maximum, de tous les cas possibles. Jamais tous les cas possibles donc on peut toujours ajuster au niveau individuel mais on ne peut pas non plus arriver à une situation où on fait du cherry picking où on prend le trigger qui nous intéresse pour faire passer un client en Stage 1 ou pas. Ça marche pas comme ça, donc on doit quand même avoir une approche standard qui s'applique à tous. Et ça, on va encore l'expérimenter à l'avenir. Je pense que beaucoup de banques ont fait des parallèles runs mais comme je le disais au départ, la partie volatilité, je n'en doute pas que ça va encore nous octroyer des surprises dans les mois ou années à venir.

AB : Et donc vous pensez que, dans beaucoup de banques et dans ING en particulier, il y a encore beaucoup de finetuning sur la gestion de ces transitions ?

JC : Tout à fait. Ça et les critères : est-ce que ça va résulter dans des changements ? Pas forcément mais en tout cas à chaque fois qu'on va avoir plus de sauts qu'avant, moins de linéarité, on va se poser la question si c'est correctement implémenté et si on doit l'ajuster oui ou non. Peut-être pas, peut être que ça sera juste mais chaque fois qu'on subira de la volatilité, on va certainement se poser la question.

AB : Donc, de manière générale, IFRS 9 apporte significativement plus de volatilité que IAS 39 ?

JC : Clairement. Sans aucun doute.

AB : Avez-vous aussi des triggers qualitatifs (humain) pour déterminer d'une augmentation significative du risque de crédit ?

JC : On se base sur le concept de watchlist. C'est à dire qu'on fait une liste de sociétés qui sont simplement surveillées. Toutes les banques ont ça. Une liste de sociétés où on se dit : "Tiens parce qu'on a entendu quelque chose dans la presse, parce qu'on a vu des indicateurs qui bougeaient sur les marchés, aujourd'hui on ne voit pas de détérioration mais on va tenir ce client-là à l'œil". On va décider en disant : "aujourd'hui, concrètement, on ne voit pas encore de signes mais on sait très bien qu'il est plus en difficultés que ce que les chiffres veulent bien nous dire". A ce moment-là, ça peut résulter, ou positivement ou négativement, un changement d'affectation et donc de probabilité de défaut.

AB : A quel point est-ce que ça a été complexe d'avoir toutes les informations nécessaires à ces modèles d'ECL ?

JC : C'est clairement complexe et c'est aussi difficile à définir lesquelles on doit prendre en compte. Par exemple, les facteurs macroéconomiques : lesquels est-ce qu'on prend en compte ? Est-ce que le taux de chômage européen doit avoir un impact sur le marché belge ? Oui ou non ? Est-ce que ça doit être pris en compte et dans quelles mesures ? Par rapport au taux de chômage belge et peut-être celui de nos voisins directs. Est-ce que le taux de chômage européen est important si l'augmentation est liée à un changement dans les pays de l'Est ? Est-ce que ça nous impacte ? Oui ou non ? Donc ces considérations-là, c'était surtout ça qui n'était pas évident à faire, de trouver les bons indicateurs.

AB : Donc c'était vraiment la question de quelles données à utiliser pour quoi ?

JC : Tout à fait, c'est ça. Et on verra encore des changements à l'avenir mais comme les modèles changeaient aussi sous IAS 39, on peut toujours finetuner. Donc y avait pas de soucis à ce niveau-là, c'est pas une nouvelle pratique, c'est ni choquant ni récent.

AB : Et en termes de coûts est-ce que vous pensez que, si on regarde, disons dans 5 ans, la majorité des coûts d'implémentations d'IFRS 9 seront un one-off d'implémentation ou plutôt des coûts récurrents ?

JC : Je pense qu'on a vraiment eu un premier one-off qui était clairement lié à l'implémentation, au changement. On va avoir, dans les premières années, certainement, un coût qui restera important parce qu'il va falloir analyser en plus de détails et, à titre personnel, ici j'ai reçu les niveaux de provisions pour le premier trimestre de 2018, que je peux déjà comparer avec ma balance d'ouverture de fin décembre et donc y a déjà des questions qui vont se poser. Donc oui, certainement, on aura des questions mais ce sera plus haut qu'IAS 39, surtout au départ, il faut peut-être comparer ça avec l'implémentation d'IAS 39 il y a 12 ans. Voilà, je pense que par rapport à IAS 39 il y a 12 ans, peut-être qu'on est plus bas. Parce que là c'était différent parce qu'on passait d'un BGAAP à IFRS. C'était beaucoup plus différent que le passage IAS 39 à IFRS 9.

AB : Est-ce que y a des choses qu'on a pas encore couvertes sur l'impairment ?

JC : Je pense que l'effet sur le capital n'avait pas été forcément bien anticipé qui a généré quand même beaucoup de questions coté Finance. Donc autant la partie implémentation et vraiment coté risk management mais finance intervient aussi pour pouvoir expliquer et la volatilité et l'impact sur le capital pour la balance d'ouverture. Donc savoir où elles vont se trouver par rapport aux provisions Bâle, est-ce qu'on est plus haut, plus bas, pourquoi ? Et la façon dont on traite l'information. Et là y a des situations tout à fait diverses en fonction de chaque banque. Y a pas une ligne claire en disant "les provisions IFRS 9 sont toujours plus hautes que les Bâles (ou l'inverse)". C'est chaque situation de chaque banque, au sein même d'un même groupe, qui est différent.

AB : Donc c'est très fort pays par pays presque ?

JC : Oui tout à fait, entité par entité, en fonction du profil de risque.

AB : Pour passer à la phase III, est-ce que tout le monde est en train d'attendre le macro-hedging ?

JC : Oui en 2032, c'est ça ? (Rires) Au plus tôt!

AB : Et, de manière générale, à part pour ce macro-hedging, est-ce que vous pensez que le hedge accounting sous IFRS 9 est plus facile/permets plus de flexibilité et d'être plus en ligne avec ce que les banques font en réalité que sous IAS 39 ?

JC : C'est ce qui est annoncé, oui mais je doute vraiment que ça soit un gain si important que ça. J'en doute réellement. On parle de meilleur alignement avec la partie Risk Management mais je pense que ça c'est vraiment théorique mais que dans les faits, je ne suis pas sûr que ça aura beaucoup d'impact sur la façon dont on fait nos hedge accounting. Je ne pense pas qu'on en fera plus ou moins.

AB : Dans tous les cas, vous en faites une quantité significative déjà pour le moment ? Et vous restez sous IAS 39 pour le moment ?

JC : Oui mais même si on avait adopté IFRS 9, je suis pas sûr qu'on en ferait plus. Je ne pense pas que ça aurait changé quoi que ce soit tandis que sous IFRS 9 on a plus ces boundaries 80-125 mais ceci dit à partir du moment où un hedge est plus efficace qu'à 50 %, je ne vois pas pourquoi on le garderait. C'est qu'il y a autre chose, c'est qu'il y a un problème. Donc ce n'est

pas IFRS qui vient nous aider à gérer notre risque. Au moment que notre couverture n'est pas efficace, et donc de manière générale, on va regarder pourquoi la couverture n'est pas efficace. Peu importe que ça s'appelle hedge accounting ou pas, il faut parfois faire la nuance entre hedging et hedge accounting. De toute façon, les banques veulent se couvrir, si on se couvre avec une efficacité de 60 %, c'est qu'il y a un problème dans la couverture. Ça veut dire qu'on n'est simplement pas bien couverts donc il faut revoir ça de toute façon.

AB : Le hedge accounting ne va pas être un driver alors ?

JC : Non et je pense que peut être une banque belge qui l'a implémentée, la partie IFRS 9. Mais tout simplement parce qu'ils n'avaient pas encore de hedge accounting avant. Ils allaient commencer les programmes et là, ils se posaient la question. J'ai plus suivi après et puis c'est pas chez moi donc ils ne sont pas obligés de me le dire mais je pense que eux hésitaient effectivement en se posant la question : laquelle est-ce qu'on prend en premier? Si c'est pas du macro-hedge, alors on peut peut-être se poser la question. Pour faire du micro-hedge, lequel on implémente. Je pense que naturellement j'aurais été vers IFRS 9, c'est l'avenir !

AB : Est-ce qu'il y a un horizon d'implémentation pour ce macro-hedge ou pas encore ?

JC : Aucun. C'est le flou total. La partie hedge accounting est vraiment la phase dont on se préoccupe le moins. On suit les travaux de très loin mais honnêtement, je ne vois encore rien venir. Rien de concret en tout cas ! Y a des soubresauts de temps en temps mais c'est tout.

AB : Le fait que le hedge accounting devienne aussi plus principle-based, vous pensez que c'est une bonne chose par rapport à IAS 39 ? Le fait que ça devienne principle-based ne va t'il pas mener à des conflits d'interprétation ?

JC : Oui ça peut créer des conflits d'interprétation. Maintenant de temps en temps, la banque elle veut se couvrir peu importe les règles du hedge accounting. On peut toujours mettre un IRS face à un loan comme un fair value option. Ça n'a jamais été interdit. Maintenant, ça c'est peut-être du micro hedge mais une question de présentation surtout, la couverture, je ne pense pas que ça va fondamentalement changer les choses.

AB : J'ai fais le tour de mes questions, est-ce qu'il y a des choses que l'on a pas couverts ? Y a-t-il des gens qu'il faudrait éventuellement que je contacte ?

JC : Je me demande toujours dans quelle mesure la Banque Nationale est à jour par rapport à ça. Quelque part, comme on parle beaucoup de principes ici, beaucoup de choses que j'ai dites sont des avis personnels ou des avis d'ING mais ça reste comment moi, en tant que professionnel du secteur, je vois les choses. Chacun les voit un peu différent, comment est-ce que la Banque Nationale, le régulateur, se positionne par rapport à ça? Et ça je pense que c'est pas encore résolu et je ne sais pas aujourd'hui comment eux viendrait encore challenger les façons de faire ou les interprétations.

AB : Est-ce que vous pensez que c'est un risque à court ou à moyen terme ?

JC : A court, pas forcément, mais moyen oui. Je pense qu'ils vont faire un effort là-bas. Ils doivent clairement. C'est devenu plus complexe. Principe-based veut dire complexe parce que c'est pas écrit noir sur blanc. C'est à dire que c'est écrit noir sur blanc mais et puis blanc sur noir, tout en petit, il est écrit les interprétations entre les lignes. C'est vraiment pas évident, et ça c'est pas forcément publié dans les comptes annuels. Donc l'interprétation de chaque ligne, ça, ça va être compliqué. Si on doit chaque fois parler, discuter pour chaque interprétation qu'on aurait faite, ça, ça va pas être évident. Je pense que de toute façon, bon, je sais pas si c'est la banque nationale, souvent les banques nationales se reposent beaucoup sur les auditeurs et sur leur interprétation... Je sais qu'ils ont engagés énormément de gens à Frankfort pour travailler sur ce sujet-là. Je sais pas comment eux se positionnent par rapport à tout ça parce que c'est pas évident et voilà, c'est beaucoup d'avis personnels. Et on voit bien qu'au sein même d'ING on en discute donc y a des interprétations. Moi même si je lis un paragraphe, les gens au niveau du groupe ne vont peut-être pas avoir la même lecture que moi. C'est là la discussion.

AB : Et est-ce que vous devez suivre beaucoup de guidelines au niveau du groupe ou bien est-ce quelque chose où vous avez de la liberté ?

JC : Non, non y a une norme IFRS 9 et pour moi il ne peut y avoir qu'une seule interprétation d'IFRS 9 pour ING. Je ne suis pas la maison-mère et j'ai pas pu trancher sur pas mal de paragraphes, en accord avec le groupe, toujours, mais c'est vrai que j'apporte mon avis ou ma connaissance du business local dont certains aspects n'ont pas été pris en compte mais en tout cas, il ne peut y avoir qu'une seule interprétation sinon ça devient ingérable en fait.

AB : En tout cas merci beaucoup d'avoir pris le temps de me parler.

JC : Avec plaisir. C'est fait dans le cadre d'un mémoire ?

AB : Oui, j'interviewe plusieurs personnes, des auditeurs, des banquiers, etc. et je suis en contact avec la FSMA mais ça a l'air compliqué.

JC : Disons qu'ils ont très peur pour une bonne et simple raison, y a une peur que ce qu'ils vont dire va t'être pris comme un avis.

Je pense qu'une chose qui serait intéressante à développer également dans le mémoire, au-delà des aspects ici plutôt d'implémentation, ce genre de choses, c'est la partie gouvernance. La gouvernance liée à ça, comment est-ce qu'on va contrôler, comment on est-ce qu'on va contrôler la volatilité entre les stages et alors comment est-ce qu'on va contrôler que le business n'émet pas des loans non-SPPI compliant. Ça c'est la clé, ça c'est la gouvernance parce que l'implémentation c'est one-off, c'est une fois. Après ça devient du business-as-usual et c'est là que ça devient compliqué. Et pour ça il y a un papier qu'est très intéressant qui a été émis par le GPPC. Le GPPC c'est le comité qui a réuni les Big 4 plus un autre, c'est je pense, BDO, pour émettre un avis général sur IFRS 9 et qu'est-ce qu'eux souhaiteraient voir en terme de gouvernance. C'est la première fois que les 4 Big 4 se mouillent un peu et émettent une guidance sur le marché. Ils n'avaient jamais fait ça pour aucune norme et c'est la première fois qu'ils l'ont fait. Ce qui est très marrant, bon j'ai travaillé moi-même il y a 10 ans chez Ernst & Young, ce GPPC n'est connu par personne des Big 4. Donc quand moi je l'ai vu j'étais surpris et j'ai discuté chez un des partners chez PwC qui m'a dit qu'il était lui-même très surpris de voir ce papier et de ce comité qui était inconnu au bataillon. Dans le cadre d'un mémoire, mais même les auditeurs ne le connaissent pas, c'est intéressant !

Après moi, j'ai pas fouillé plus que ça, mais je pense qu'il y a quelque chose à creuser dans un mémoire si on veut apporter une touche un peu plus personnelle je dirais, il faut apporter, surtout sur ce qui n'a pas encore été fait. La partie implémentation, là on est live, toutes les banques sont lives. Quelque part sur la partie implémentation c'est intéressant mais on y est. La partie gouvernance est encore à mettre en place chez tout le monde ! C'est plus une piste de travail et on peut y apporter une touche plus subjective parce que le contexte le permet.

AB : Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me parler !

JC : Bonne fin de journée !

Appendix 5: Olivier Duron, Prudential Affairs & Accounting Officer at Febelfin

Olivier Duron (OD) : Si ça devient un peu plus technique, je risque de passer vers l'anglais parce que je suis néerlandophone.

Antoine Brabant (AB) : Si vous voulez on peut le faire en Anglais !

OD: Ok, ça me va en français, in English is maybe even easier.

AB: I want to understand how IFRS 9 has impacted specifically Belgian banks. I don't have the technical background to go into extreme detail so I'm staying kind of high level. If it's OK with you, I'll start with a few very general questions. I saw you sent me an e-mail?

OD: Yes, I sent you a boatload of relevant information that describes the impact. Most of the Impact Assessments that were done have an EU-scope. For Belgium specifically, there is one other source of information that I will send you later which is a KPMG study from 2016.

AB: I think I've seen that one.

OD: It's an Impact Assessment

AB: And they had one in 2013, right?

OD: Yes, '16 is the most recent one and it's not just IFRS 9, it's the whole of regulation projected on the balance sheet of the Belgian sector but IFRS 9 was a part of it. KPMG projected between 20 and 40 % increase in provisions. They also made a projection on the CET 1 so the negative impact on the capital from those provisions and it was quite small, as you will see, the ECB and the EBA both have made their own impact assessments who project a little bit higher impact. But still manageable, but we can discuss that later.

AB: I was told, in very broad terms, that a lot of people were expecting way higher provisioning than what was necessary in the end.

OD: That's correct. 2 to 3 years ago, it wasn't that clear at the early stages but indeed, the general conclusion has been, now that the texts have been finalized, that the impact is quite manageable certainly for Belgian institutions. Belgium is certainly not more impacted than the

European average. Again, we don't have concrete figures on that, but generally, within our accounting committee at Febelfin, we agree that the impact is quite manageable.

AB: Do you think the Belgian banking sector and Febelfin thought that it was important to replace IAS 39?

OD: Yeah, the banks all agree that the switch towards a forward-looking accounting mechanism is more prudent and is the better way to go. There is no dispute on that part from the industry side. They certainly agree that IFRS 9 is better because you can't deny that the Incurred Loss model was partly to blame for what happened during the 2007 crisis.

AB: At the time IAS 39 was implemented, there was a lot of smoothing of provisions because people made bigger provisions the good years and made smaller provisions the bad years. That was before IAS 39. Do you think that may happen again?

OD: One of the risks of IFRS 9, all of its merits put aside, one of the risks that have been highlighted by financial stability supervisors among which the ESRB (I also forwarded you a paper from them) is the procyclicality of it. Now that you switch towards a forward-looking framework, it means that as soon as the credit of your counterparties starts deteriorating a little bit, very quickly that will result in an increased provisioning that is required. But such a framework goes hand in hand with the cyclical nature of the economy. So once the outlook starts becoming more negative, then everyone will start increasing their provisions which will then impact further the negative outlook on the economy. So, it enforces itself. There have been a lot of studies on that, mostly from an academic point of view, because of course IFRS 9 is just here so we don't have the evidence to back up those concerns but the procyclicality is studied quite intensely.

AB: So, IAS 39 has been criticized for a couple of reasons. Do you think that IFRS 9 has solved these problems or must IFRS 9 go further?

OD: I think IFRS 9 has adequately solved the most important flaws of the IAS 39 framework. What I personally, the industry thinks, is favorable is that the framework is more principle-based whereas, in the past, IAS 39 was more definition-based. So, if you have a loan of x euros, this is how you should provision. It was very strict whereas IFRS 9 is principles-based and I think that's the better way to go.

AB: Does the fact that IFRS 9 offer more flexibility due to its principles-based nature a good thing for banks?

OD: Yes, but that doesn't mean it's less strict. The banks have some flexibility but it's still up to a higher standard than it was before.

AB: Principles-based means interpretation. Won't there be conflicts of interpretation between the different entities (such as auditors, banks or regulators) who will see the same issue in a different way?

OD: It's possible. That's certainly possible because IFRS 9 will also, one of the operational costs of IFRS 9 is implementing a lot of models so you have to make your own forward-looking models of how much you will need to provision. So certainly, that gives the bank some discretion, you have to build these models, they have to be validated of course by the auditors and then later you have the supervisors who also have to give their stamp of approval but in Europe you have a safety net which is called Pillar II Supervisory Measures. So, you know when the ECB looks at, during its annual Supervisory Review and Evaluation Process, the SREP, it's perfectly within its rights to look at how a certain bank has provisioned against its losses and demand that additional measures, additional provisions on top of that bank's IFRS 9 implementation, be taken. It's certainly possible and it's kind of an additional safety but that's why this topic is interesting because IFRS 9, as you know, is designed to better provision against losses in a more realistic way. It was the opinion of the ECB and more recently the European Commission that IFRS 9 may be, even if you look at IFRS 9 and the Pillar II measures that the supervisors can take, so both those measures, aren't enough to guarantee that banks decrease their Non-Performing Loans loan portfolios quickly enough. So that's also some of the documentation I sent you. So the ECB and the commission have now simultaneously each published introducing a Prudential Backstop for Non-Performing Loans that will mean that IFRS 9 expectations, be what they may, the ECB will say to all banks that, starting from April 2018, every new loan you originate that becomes non-performing, we expect you to have provisioned that loan for 100 % after two years if it's an unsecured loan, if it's a secured loan you have 7 years. So, it goes beyond. The European Commission has backed up that thinking with its own proposal to amend the Capital Requirements Regulation to put in the Level 1 legislation similar prudential backstops for all loans. So that's going beyond IFRS 9 and the banking industry is saying: shouldn't you at least assess the impact of

IFRS 9 first before you start going above and beyond that. It's interesting you should look at the documents I sent you.

AB: There have been a lot of regulations on the banking sector and is there the perception that IFRS 9 is another one and that people are tired of these regulations?

OD: There is a general feeling I think I can say in the industry that time has come for regulatory pause just to assess all of the things that have been implemented in the last two years and see where we are at the moment and maybe is there a possibility that we've gone beyond the optimal point of regulation and we've gone so far as to beyond a certain point you're damaging the industry without increasing the financial stability necessarily. There's an optimal point, there should be regulation of course but the regulatory overload is probably more to do with the Basel side. I think IFRS 9 no one is saying that IFRS 9 was a ... IFRS 9 didn't come in place of another regulation that already did the same thing IFRS 9 is something different since it's an accounting framework that everyone agrees is the better way to go.

AB: So, it's not put together in the same bucket as all the other regulations.

OD: When the industry says that regulation is going too far, and the risk sensitivity is being put aside, they're mostly talking about reporting requirements like data quality requirements which have become incredibly burdensome and also from the capital requirements perspective you have of course the output floor. It's those type of regulations that the industry means when they say but it's getting a little bit much. IFRS 9 is not part of that.

AB: So IFRS 9 is kind of seen in a positive way?

OD: Yes.

AB: If it's okay with you, can we go to phase one of IFRS 9?

OD: Sure.

AB: What I was wondering was the impact of the two tests of IFRS 9's Phase I (business model and SPPI test). Do you know anything about how big the impact has been on banks?

OD: From Febelfin's point of view, there was one potential danger with the SPPI test which was that that some loans in Belgium for example in this case it was the floating rate mortgage loans, that they would no longer pass the SPPI test whereas they've always been booked at amortized cost. So, there was a brief concern among the industry but we've cleared that with the auditors so that's no longer an issue. Next to that specific point, no the SPPI test hasn't really been mentioned within Febelfin as a concern.

AB: It's not a big topic?

OD: No.

AB: I don't know if you heard, but do banks consider it burdensome? Or do they consider it to be fair and logical?

OD: It hasn't been considered burdensome to the extent that we've had to write position papers to the authorities complaining about it. So, no, I would say that it hasn't been that burdensome.

AB: Same for the business model test?

OD: Yeah, same so those mechanics of IFRS 9 have been accepted by the industry. That's not to say that they don't require a steep implementation cost, IT cost, what have you but no, we've not received that many complaints.

AB: Is the general perception of IFRS 9 nine a one-off cost or more of a recurring cost?

OD: One-off I would say.

AB: And there won't be a huge change to recurring costs in terms of long term...?

OD: It depends on how the modeling of IFRS 9 evolves. It's mostly there that a lot of costs will be required from an IT perspective but also from staffing perspective you will have to all these new modelers. They will have to be able to properly interact with the reporting staff and because you know the modeling of IFRS 9 projections it's a very technical affair and it's not necessarily a given that the people who are in charge of actually filling in the templates and doing reporting will also understand how the models were developed. That's another aspect that probably supervisors will also focus on in my opinion in the future because they always

want to make sure that banks have proper understanding of how their models work. They can't for example just outsource those kinds of skills. If they do, it's technically possible but they will have to demonstrate to the supervisor that they have their own understanding of their models is up to par.

AB: Do you think that the fact that they have to have these models for larger banks they already have the Supervisory models, which, from what I understood, they've kind of adapted them to IFRS 9 while for smaller banks who weren't in the advanced version of Basel, they weren't able to do this. Do you think that in this case big banks have an advantage in terms of implementation if IFRS 9 and it's easier for them because they have the skills in-house?

OD: Certainly, I would say so. That's not to say that a guy who's been developing market risk models can't just switch and the next day start building IFRS 9 models but still I would say yeah, they do have an advantage. They also have a slight advantage in the impact of IFRS 9 in their capital. Banks who are already using internal models, if they had excess provisions under IRB there was a way to put those back into their tier 2 capital which is why the impact on banks using internal models, the impact of IFRS 9 is less and that's confirmed by the ECB and the EBA Impact Assessments. I think whereas the IRB banks are expected to have a 40-basis points reduction in their cet1, banks who are in the standardized approach for their credit risk models, that increases towards 60 basis points. Which banks use mostly standardized? smaller banks are impacted a little bit more.

AB: Do you have the impression that IFRS 9 adds transparency for investors?

OD: The transparency that's an issue that I don't know if IFRS 9 on itself will have an impact. It will certainly not be a negative factor in that trend, but I think you should look more towards the whole Basel Pillar Three disclosure framework that will probably be a bigger influencer on how transparent financial statements by banks are. But on itself, no I would say IFRS 9 certainly makes things more transparent than IAS 39 did

AB: So, you've talked about procyclicality of the ECL models. I've seen things that argue that ECL models could help financial stability. What do you think?

OD: If IFRS 9 will help financial stability? I think it will because it's designed to even out the provisioning, so I think it should, that's my opinion.

AB: How do banks consider the step from 12 months to lifetime in the ECL models? Is that considered to be too big of a step?

OD: Well yes, the time for lobbying is over, regulation is what it is. Yes, it's a big step certainly but the industry will just have to accept to deal with that. It is a big step but as the impact assessments have demonstrated it's not that dramatic but the impact on CET1 is quite manageable and IFRS 9 is, in the current regulatory storm that the financial sector is facing, it's an annex compared to the impact of the regulation that will soon say that for large corporates you can't use advanced internal model-based approaches anymore for example or your internal models, the advantage over a standardized approach will now be capped at 27% because of the output floor so there are factors that play a much bigger role in the strategy at the management board level. If you compare it, not to reduce it to nothing but it's not as significant as other regulations.

AB: From what I've understood in terms of hedge accounting a lot of Belgian banks are waiting for macro hedge paper to come out before implementing IFRS 9 hedge accounting. Is that something that you've heard about or is more a bit of a non-topic for the moment?

OD: It's a bit of a non-topic. On the hedge accounting part there is now at the IASB level, work has commenced, IASB staff is starting on a general approach towards dynamic risk management so they want to create a new framework for hedge accounting but it's still very early stage. They want to establish a clear framework that establishes how hedge accounting should be done but I've been in some working groups at the European Banking Federation it's quite clear that large banks all have their own way of doing things and they're not really that compatible with each other so it's a difficult one. But as regards IFRS 9, for the moment it's a non-topic.

AB: I was wondering for IFRS 9, especially in the credit modeling, quality of data is a huge topic due to forward-looking statements. The issue could be, on the long term, that the data banks are basing themselves off is of good quality in terms of internal systems.

OD: That's a concern for the industry as well. As you may or may not know data quality is also something that as of last year is incorporated in the SREP by the ECB. So, the ECB can now impose additional capital requirements on banks whose data quality isn't up to par. That is something another topic for example which is more immediately concerning than

IFRS 9 for example because it's quite difficult. The reporting requirements, the data requests from the supervisors they keep increasing not only in quantity but also in granularity. So, for example, this week you have to send in a template in which all your data points are should be accurate up to two decimals after the comma but then the National Bank will ask you: well for next template due next month you should be accurate down to five decimals after the comma. That requires a complete rearrangement of their IT processes. It's extremely demanding and burdensome on reporting staff. So, data quality is a concern and for IFRS 9 I would agree that getting this forward-looking data and having it approved by the supervisor is a concern.

AB: How complicated was the implementation of IFRS 9 for Belgian banks? Was there a lot of back and forth between banks and supervisor or was it a lot between banks and auditors?

OD: I work for the accounting and the risk departments within Febelfin mostly and we have a very good working relationship with National Bank so for large topics such as IFRS 9 implementation even before I came here at Febelfin in 2015, Nadine had, together with the accounting committee, the reporters and the National Bank staff frequent information sessions where the reporters could ask questions of what are the supervisor expectations, how should we do this how should we do that? We've also had some information sessions with the ECB staff so thanks to the proactive approach of our sector we were able to implement it in a timely manner. I would not say there were zero implementation issues but compared to the European average I think we did quite well. So, our banks went into 2018 well prepared I would say.

AB: there weren't any major surprises then?

OD: They knew they knew what they were getting themselves into

AB: And in general, have Belgian banks done maybe better than European average in terms of impact and in general do you think IFRS 9 due to their conservativeness (and therefore a smaller provisioning impact). What's your perspective on that?

OD: We didn't, apart from the KPMG study, we haven't really on the detailed quantitative impact of IFRS 9, we just have the European averages to refer to, but our banks have confirmed that the European average sounds fair to them and that they're certainly not more

impacted than what the ECB projected. So, while I can't give you a detailed number I can say that the impact was certainly below average.

AB: and would you agree to a statement that it's the modeling and expected credit loss which had the most impact?

OD: No, I can't say. I can't verify that.

AB: And from your perspective and from what you've heard had the Phase I of IFRS 9 a significant impact or was it just a bit of reshuffling around, getting the test in place but then it's just a different for the same thing.

OD: the largest impact was the operational implementation of it, not necessarily the provisions themselves. I think in the entity the eventual impact of CET1 is, like I said before, it's manageable. I think the most significant impact at least so far is probably the implementation costs of it.

AB: it's very very much a one-off cost?

OD: Yeah

AB: I've realized now that I've talked to people who are very much into IFRS 9 and who are very much focused on the day-to-day implementation, so it's been really interesting to understand that on the on the bank level it's not the main focus, it's a bit of a detail on the side because a regulatory perspective.

OD: IFRS 9 certainly isn't even top 3 of the high priority concerns at the moment. It's always been overshadowed by even larger regulatory rewrites and updates.

AB: In that perspective do you think, probably more about your opinion, but do you think the attention has been sufficiently given on IFRS 9 in general or has it just been sort of overshadowed by other things and so it's pushed to the side? In terms of attention by the regulators and the banks

OD: I don't think the fact that it hasn't been that impactful doesn't mean that banks have had the luxury of being able to disregard it. The implementation date is quite firm so yeah, they have to comply with it. Of course, all of the models and the processes have had to be in place

so there was no flexibility on that part and I think also the supervisors and they're staffed well enough, so they've had proper analysis done.

AB: So, it's less important than other things but it has been a concern. And are there other issues which we haven't talked concerning IFRS 9?

OD: You know that the European Parliament has approved a transitional approach on the implementation of IFRS 9 meaning that the banks will be able to, so they have to calculate how much their provisions will increase, that will result in a decrease of your CET 1 capital but in the CRR there's a transitional agreement which makes it possible to add that cet1 decrease back on to your capital and then so that fictional addback is then decreased slightly over the course of five years to have a more phased and soft implementation so that your CET 1 wouldn't be facing a cliff but to further argue that impact of IFRS 9 isn't that significant is the fact that a lot of Belgian banks, while they have the opportunity to go for the transitional approach they opt to not do it. Why? Because if you choose the transitional approach so of course, your CET 1 gets a little bit better buffered during the transition but you have to then do two reportings so you have to report your CET1 capital according to the buffer but you also you have to do a second reporting as if you hadn't gone for the transitional approach, just to be able to show to the markets: this would be my capital of IFRS 9 fully loaded. But the banks consider doing that double reporting costs is more of a bother and more of a burden than just applying IFRS 9 directly from day one. Just to further show you that the impact isn't that much of a deal.

AB: Any other concerns apart from this phase-in?

OD: maybe that goes beyond the scope of your thesis, I don't know, but it was what I mentioned at the beginning of our interview was the ECB and Commission proposals to introduce prudential backstops because it's interesting that they see IFRS 9 and the existing capacity of the supervisors to require additional provisions above IFRS 9 that those two elements are seen as insufficient to quickly reduce the stock of Non-Performing Loans in Europe. It shows you how high on the agenda the NPL issues are. They need them gone the NPLs to continue with the banking union, get the European Deposit Insurance framework in place and finished the banking Union.

AB: I've heard people who criticized IFRS 9 because they consider accounting and financial regulation to be two separate things while IFRS 9 kind of has through, the ECL modelling, this prudential element into it. Is that a general sentiment from what you've heard or is that just one or two people who consider that this convergence is not a good thing.

OD: It can get a little bit confusing because you have the accounting side and the regulatory side with both fields having measures targeting the same goal: better covering against future losses. It is certainly an overlap between the accounting bodies and regulatory, prudential bodies so for sure there's an overlap and now Basel is trying its best to take into account the regulatory treatment of accounting provisions. It's not the most efficient way of dealing with things because of the overlap but it is how it is.

AB: I had the perception that the two tests in Phase I have created a better risk culture as the business units are more conscious of what the finance part is doing behind them. Have you heard anything about it? For example, the retail department will be far more conscious of what they're doing in terms of accounting treatment than before due to these business model test and the SPPI test. Is that something you've heard about?

OD: It's interesting and no I haven't been party to those type of discussion. The evolution which is a good thing. It's the first time that I've heard of it, it makes sense I guess due to the fact that retail has to take into account those tests. That's another pro for IFRS 9, going away from the siloed approach in banking.

OD: I've sent you more papers by e-mail. You have the ECB and EBA impact assessments which will give you qualitative and quantitative and then you have the ESRB paper on procyclicality. You have then the Commission and ECB NPL addendums. I don't know if your thesis is long enough, but you could always add a chapter on if IFRS 9 is sufficiently prudent or is there an added value in requiring an additional minimum backstop. Shouldn't you just let IFRS 9 run its course rather than try to already go beyond it only three months after it's been implemented.

Appendix 6: Pantelis Pavlou, Group Finance, IFRS Expert – Impairments at KBC Group

Disclaimer: The views expressed by Mr. Pavlou in this interview are his personal views and do not represent any official views/positions of KBC or any of its affiliates.

Antoine Brabant (AB): Good morning, thank you for taking the time to talk to me. It's a huge help.

Pantelis Pavlou (PP): I'll try do my best. I went through your questions quickly and I think they are to-the-point questions. I'm afraid though that I will not be able to answer all of them not because I don't have the information, I have the information, but I am afraid I cannot disclose it at this stage. Before we start, I would advise you to follow up the publications as sometimes in May the first quarter results will be published and there, KBC and other banks, will disclose more and more information and some of your questions will be answered over there.

AB: I'll have a look at that, thank you very much! Before we continue, would it bother you if I record this conversation?

PP: If it's just for your note-taking, then it's OK for me.

AB: I didn't send you all the questions because I have other, maybe more general questions. I just wanted to know whether, with a very broad perspective on this, you thought that it was a good idea to replace IAS 39 with IFRS 9? Do you think that this transition adds value, or does it just add complexity to banks in general?

PP: I will give you my personal views here. I think that IFRS 9 is definitely an improvement from IAS 39. IAS 39 was based on the Incurred Loss model which, at the time it was published, had very good reasons on focusing on the Incurred Loss model. For me the main reason was to put some deterrents to companies/banks who were developing hidden reserves. Now, the times have changed, the economy has evolved, complexity exists everywhere, not only in financial reporting and in my opinion, IFRS 9 tries to provide more transparency on financial institutions in general. So, I think that it's an improvement overall.

AB: Is that a view that is shared by KBC for example or is that just a personal view? I just want to understand if banks see this extra transparency as a positive thing or if they see it as something they have to do but are unhappy to do.

PP: It's very hard to tell if it's a shared view. The debate around IFRS 9 has been going on for years and I think that at the end, the industry at large has accepted IFRS 9. I would refer you to the Endorsement category by the EU and there you can see that, especially the EBF letter to EFRAG. I do not know if you follow the endorsement?

AB: Yes, I have a bit

PP: So, there you should find some references if you look for the EBF letter, you can see that the industry was pushing for an endorsement of the standard. So, I feel that in the end the industry accepted it.

AB: That's very interesting to know. I read that IAS 39 was criticized as being too complex and not in line with the way companies managed their businesses. Do you think that IFRS 9 has gone sufficiently towards a simplification in terms of those issues? Or are there still steps to be taken?

PP: I think it's definitely an improvement in terms of simplification, but this depends on who you are talking to. There are different views out there. It is a simplification from the fact that IFRS 9 is more principle-based and can therefore accommodate a lot of different things which IAS 39 couldn't. On the other hand, having a principle-based standard includes a lot of room for interpretation and that's where complexity comes in. This will make the role of the auditor's very very important and very very hard.

AB: As IFRS 9 is far more principle-based than IAS 39, do you think there will be significant conflicts with different definitions and different interpretations that different actors will have?

PP: Definitely! A simple example: if you take the banks on the continent and if you take the banks in the UK. In IFRS 9, you have to put forward-looking information into it. I haven't looked at it, but I am sure that the view on Brexit on the continent is completely different than the view of Brexit in the UK. Who is right, who is wrong? Everyone is equally right, it's about the future and nobody knows. This situation has never happened before. So, I guess that there are already conflicts and this was only a simple example on the type of judgments that

need to be made. It will be very hard to make comparisons if you only focus on the numbers, so you need to take into account the other information that is required to be disclosed.

AB: If we can move on to another question: We've already talked about the transition from multiple incurred loss models to the unique Expected Credit Loss model. Do you think this is positive for the bank, for investors and for financial regulators (in terms of financial stability)? Will this model help financial stability?

PP: I think that is something that remains to be seen. I think there is a lot of room for financial literacy in terms of understanding IFRS 9. Understanding IFRS 9 at the level of different players: banks need to understand the impact, investors need to appraise the standards and regulators need to understand the interrelationship between IFRS 9 and the regulatory context. Of course, some of them are more ahead than others but I think that the first years of IFRS 9 we will need to see some kind of steep learning curve for everybody.

AB: Do you think that having this Expected Credit Loss model (I know the Incurred Loss model was quite criticized during the 2008 financial crisis) will be able to allow banks to react faster when they have Non-Performing Loans? Will this add to financial/macroeconomic stability or do you think it won't have a significant impact?

PP: I think I would revert this question to academia to be honest. Currently, there are some statements out and there are some who believe that IFRS 9 will end up being procyclical, but the evidence is rather inconclusive at this stage. IFRS 9 has not gone through a crisis so I guess that if you continue your studies with a Ph.D. I think that would be a very good subject to research. It's very hard to tell you if it will help financial stability (or not). For sure, IFRS 9 will preload some losses. As it is forward-looking, some losses will be there. So, on this debate, I use the term pre-cyclical i.e. before the cyclicity. Whether or not this means procyclical is another discussion.

AB: I know the impairment norms are quite complex as you have to have forward-looking information, could you tell me (knowing very well that this is sensitive information), as much as you can or deem to be adequate, how complex and costly are these new impairment norms for a bank like KBC? Can you talk about this or should I wait for the annual reports which will come out in May?

PP: Regarding cost, I do not think we'll disclose separately the cost of IFRS 9. What I can disclose is that of course IFRS 9 came with a cost, of course it came with complexity but, like other banks, we try to leverage on already existing systems to try to use existing processes to the extent possible and to try to see what synergies there are, mainly with the regulatory context. IFRS 9 is closer to the regulatory context than IAS 39 so some synergies are there but of course it came with a cost.

AB: So, you would say that there have been significant changes to accommodate this new model and the forward-looking elements?

PP: Yes, and what I know from the industry is that different banks face different challenges. One example is that KBC is one of the few banks that has a group economist function (which is not something that everybody has). KBC obviously used that insight to develop various economic scenarios. I know that other banks don't have that luxury. It's always more costly if you have to buy this information externally.

AB: So KBC had an advantage in this situation as they already have this expertise in-house?

PP: Yes

AB: Which part of the impairment norms was the most expensive to implement/set up. Do you consider that the ECL provisioning was the most complicated to set up or was it something else (such as the new disclosures requirements)?

PP: I was not involved in that calculation (of the cost) but I would assume that the ECL was the most expensive as the disclosures is setting up the template once, some changes can happen of course, but I would assume that the calculation is the most expensive.

AB: How complex exactly is this? Because I've read that there are 3 stages in this ECL provisioning. In stage 1, you have 12-month ECL, when you go to stage 2 you have lifetime ECL and, from what I've read, from different articles and from different reports, that the transition is made when the credit risk become significant.

PP: When there is a significant increase in credit risk, yes.

AB: Yes! Can you give me more information about this? As it's principle-based, isn't it very hard to define when this credit risk is deemed to be at a certain threshold to go from Stage 1 to Stage 2.

PP: Here it is very difficult, and everybody does it sometimes differently. Last week, some of the reports from the UK have been published and if you go through them, you can see that they do different things, different methods over there. It is completely an internal decision and is based entity's management at the end of the day. There are some quantitative thresholds. So, normally what banks do, they look at the PD to which they set a numerical threshold and then you have some qualitative aspects as well and then you have some backstops defined by IFRS 9 such as 30 days past due rebuttable presumption days.

AB: Is that the only guidance that IFRS 9 gives?

PP: No, there is a paragraph, if you have the standard at B5.57.X which includes a list of factors to be considered to assess whether there is a significant increase in credit risk.

AB: Do you think that having this principles-based approach to ECL provisioning is positive because everyone can adapt the norm to their own risk management policies? Or do you think that it adds more complexity?

PP: I think it's a good thing to have this principles-based because then, for me, it achieves the role of financial reporting. Financial reporting should portray the business and not the other way around. Having this flexibility means that the financial reports give some transparency to investors and can accommodate the global standard. Provisioning and credit risk is also affected by local jurisdictions and default in Belgium has a different definition than default in the UK for example. So, to accommodate that, you need to have sufficient flexibility. The complexity will come from the investor's side when they will try to put one bank next to the other. Now they need to focus not only on the numbers, but they will also have to focus on the narratives to have the bigger picture.

AB: Do you think that IFRS 9 has boosted comparability of different banks? Has it allowed global investors easier points of comparison? Is it better than IAS 39?

PP: It's very hard to say. From my side, I've never been an analyst. I would assume that IFRS 9 together with the disclosures associated with it (in IFRS 7) gives more information to investors.

AB: It's more transparent than before then?

PP: Yes definitely.

AB: Do you think that even though IAS 39 was based on a very definition-based concept and had a lot of different impairment models, where there still elements that were positive under IAS 39 which haven't been kept under IFRS 9?

PP: Again, it depends who you talk to! The industry focuses on the non-recycling of equity instruments through FVOCI. That is one of the things that the industry is not happy with. On the other hand, to allow for that they need to have an impairment model for equity instruments which currently is not in there, so I think that's the reason why this is not allowed. So, apart from that, I don't think there are other elements for which IFRS 9 has not improved IAS 39.

AB: Can you give me some insights into how the Expected Credit Loss is calculated?

PP: I'm not sure if I can be too much compared to what you already have, if you have the Big 4 one. I can only give this at a high level so what happens is banks use the probability-weighted calculation where the probability is the probability of default at any given point. You have a probability of default for year one, year two, year three and so on. Then the next element is the Exposure at Default so how much would the balance of a particular loan at the point of potential default and the last part is the Loss Given Default which reflects how much money out of the EAD, the Exposure at Default, we're going to lose if the customer defaults. What does it mean? If you have a collateral, the Exposure is reduced. You multiply these three elements and you end up with an Expected Credit Loss. That's very similar to what prudential regulators ask banks to do but there it's more we have to do it but of course IFRS 9 takes it a step further in terms of stretching to Lifetime-ECL and also stretching to being objective, ECL shouldn't be conservative, it should be unbiased.

AB: You were talking about collateral. How exactly is collateral treated in these ECL calculations? Is it treated as something that reduces EAD?

PP: It reduces the Loss Given Default. For example, you take a mortgage loan of a 100, you buy that is worth 80. If you default the day after, then normally the bank takes your house and they sell it for 70 (as they have to force sale). This means that the loss in this case is 30 which is taken into account for the ECL calculations.

AB: I read contradictory things about collateral which said that it wasn't taken into account...

PP: The collateral is not taken into account for the Probability of Default. If you're going to default or not it is irrelevant if there is a collateral or not, but the collateral is taken into account for ECL.

AB: In Stage 1, you only have the 12-month ECL calculation. Do you automatically calculate as well for Stage 1 assets lifetime ECL or do you only do that when an asset goes from Stage 1 to Stage 2?

PP: No, we have the numbers for both.

AB: So, it's an automatic process that is calculated.

PP: The ECL calculation is done before staging, staging is done as a next step.

AB: The transition from Stage 1 to Stage 2, is that something that's automatic or does somebody have to intervene?

PP: Both. There are some automatic triggers but there is also lots of judgement.

AB: Would you describe it as human-intensive process?

PP: Yes.

AB: So that's an added long-term source of cost for IFRS 9 implementation?

PP: Yes and no. There were controls in the past as well so it's kind of the controls that were in the past for IAS 39 they don't exist anymore, we have new controls. Of course, the IFRS 9 are more intense so it came with additional cost but it's not an incremental cost, there is some transition from IAS 39.

AB: There's a bit of rollover in terms of resources then?

PP: Yes, exactly.

AB: Do you have any final comments/things that would be interesting for me to look into?

PP: Not at this moment. I think that as I told you in the beginning your questions are to the point. I would also suggest that you look at EFRAG. You know EFRAG?

AB: Yes, I have heard of it!

PP: You should look at the endorsement of IFRS 9. That could be some help. The other thing, but that's not really relevant for your thesis, if you are focusing on Belgium, that's not really relevant but you can also have a look at what happens in the US. Because that's a different model over there. Maybe that's not the focus of your thesis?

AB: Yes, because it's U.S. GAAP but on the other hand, it's true that it's an Expected Loss model which has been running for a few years, right?

PP: No, it's going to be there in 2020, I think. They are still at the incurred, but the US model won't have stages, it will always have lifetime, there is no staging over there.

AB: So, it could be interesting to have a look at that, it's true!

In any case, thank you very much for taking the time to talk to me, you've given me some very precious insights.

PP: No worries! I would be interested to read your final report if you're willing to share.

AB: Yes, with pleasure, I have quite a few interviews to do so I may have issues with confidentiality, so I will see what I can do. If I can, I send it to you. Would you have an e-mail address on which I could contact you?

PP: Yes, it's pantelis.pavlou@kbc.be.

AB: I'm going to try to get it out in the two next months and then, if I can, I will send it to you. In any case, thank you very much, I don't want to take up anymore of your time! So, thank you very much and have a nice day!

PP: Good luck and goodbye!

Appendix 7: Peter Ujvari, IFRS Director at Ernst & Young, previously Senior IFRS Expert at KBC Group focused on Phase I of IFRS 9

Peter Ujvari (PU): Hello, Peter Ujvari speaking

Antoine Brabant (AB): Hello, it's Antoine Brabant speaking.

PU: Just a second please, can you hold?

PU: Yes

AB: I'd just like to thank you for taking the time to speak to me today.

PU: No problem, if you want, we can do this interview in French if you want.

AB: I'm okay with both, so whichever you prefer. We can do it in French if you prefer!

PU: Ok!

AB: Encore merci de prendre le temps de discuter avec moi. Juste pour savoir, combien de temps est-ce que vous avez à me consacrer ?

PU: Combien de temps il faut, je sais pas combien de questions il y a, quelles sont les différentes expériences, quels sont les différents éléments d'IFRS 9 dont vous avez besoin. Juste pour un peu résumer, j'ai de l'expérience en IFRS depuis plus de 10 ans et alors IFRS 9 plus spécifiquement, j'avais travaillé plus ou moins deux ans chez KBC d'où mes expériences IFRS 9 sont liées mais c'est plutôt sur la partie Classification et Evaluation et moins sur tout ce qui est Impairment. Egalement sur tout ce qui est comptabilité de couverture. On peut toujours voir, posez vos questions, si je ne sais pas répondre parce que je n'ai pas l'expérience, je vous dirai simplement que je ne sais pas. Je ne vais pas donner de fausses informations en tout cas.

AB: Evidemment! On peut alors se focaliser sur le système de classification parce que j'ai déjà eu l'occasion de parler avec d'autres gens qui étaient plutôt spécialisés en impairment donc ça va être intéressant d'avoir d'autres perspectives sur IFRS 9. Je vous propose de commencer avec des questions très générales avant de plonger plus en détail. La première question, très générale, que j'ai c'est : est-ce que vous pensez qu'il fallait remplacer IAS 39?

PU: D'un point de vue économique, oui, avec l'évolution y a forcément des problèmes sérieux qui sont apparus avec IAS 39 notamment le fait que c'était beaucoup trop basé sur des règles pas très logiques et pas très consistantes je dirais. Et alors, surtout pour l'activité bancaire, je pense que la norme (IFRS 9) avec une vue BM, donc aussi lié à la classification et à l'évaluation, qui est beaucoup plus proche effectivement de l'activité des institutions financières. Pour ça, oui, effectivement, c'est pas une mauvaise solution de faire un remplacement d'IAS 39. Pour les secteurs banques, les règles IAS 39 étaient beaucoup plus simples, là c'était clair que les sociétés "normales" je dirais (qui sont pas des institutions financières), pour eux, une grosse partie de leurs instruments financiers tombaient toujours du côté de l'actif sur des créances commerciales qui étaient des loans and receivables et alors là, également, le calcul des réductions de valeur était beaucoup plus simple à mettre en place que sous IFRS 9 avec le modèle de pertes attendues. Pour certains banquiers, il faut avoir beaucoup plus d'informations sur les historiques, des pertes réelles, etc. et alors projeter ces pertes réelles des années antérieures, les projeter vers le future. Ça c'est un gros défi pour les sociétés qui ne sont pas dans le secteur financier.

AB: Et donc vous pensez que cette transition vers du principes-based (à partir d'IAS 39 qui était beaucoup plus rule-based) est une bonne chose?

PU: Oui, je pense que pour les institutions financières c'est effectivement un avantage.

AB: Est-ce que ça va permettre plus comparabilité? Est-ce que ça va avoir un impact?

PU: Je dirais oui parce que déjà si on regarde, il y a quand même une différence entre l'application de catégories HTM, AFS pour tout ce qui est portefeuille de trésorerie des banques continentales et des banques anglo-saxonnes. KBC, pour lequel une grosse partie de leur portefeuille était en AFS, ils ont mis, pas en HTM, mais dans la catégorie qui est plus ou moins proche sous IFRS 9, donc le hold-to-collect, donc je pense que justement ça va donner une comparabilité améliorée.

AB: Et en terme de transition vers un modèle plutôt principes-based, pensez-vous que ces possibilités d'interprétation ait un impact sur la comparabilité?

PU: Il peut y avoir des différences mais c'est plutôt au niveau de la Partie Impairment. Si maintenant je me réfère à la classification et évaluation, par exemple, le BM HTC, par exemple une des grosses estimations revient au niveau des ventes donc quel est le

pourcentage de ventes que je tolère par rapport à mon Business Model. Et là, bon, pendant le développement d'IFRS 9 il y avait plusieurs pourcentages, est-ce que c'est deux pourcent, est-ce que c'est 5%, etc. Actuellement, effectivement, il peut y avoir de grosses différences entre le marché. J'ai pas vraiment regardé les règles comptables, je sais même pas si l'information est disponible par rapport aux pourcentages déterminés. D'autre côté, on peut uniquement voir les différentes approches, de quel manière ils sont fiables une fois qu'elles sont pratiques donc après l'année 2018 ou 2019 ou effectivement il y aura vraiment des chiffres qui seront rapportés. A ce moment-là on pourra conclure mais jusque-là, c'est un peu difficile de faire une comparaison. Egalement, d'autres éléments qui sont plus jugementaux, par exemple au niveau des tests dit SPPI, quels sont les flux que je considère comme étant non-matériels pour faire mon test de SPPI. De nouveau, est-ce que c'est 2%, est-ce que c'est 5%, est-ce que c'est plus élevé que 5%? Pour le moment, je ne sais pas, et même... Les banques doivent également appliquer ça en pratique avant de pouvoir voir.

Il y a aussi de l'incertitude: après 2-3 ans, est-ce qu'on va voir une comparabilité améliorée? Je dirais qu'a priori, ça devrait être le cas car l'ECB, les différentes banques centrales mettent quand même pas mal le focus sur l'implémentation d'IFRS 9 donc j'imagine que, comme ça devient plus jugemental, il faut faire attention à la comparabilité des différentes banques. On peut uniquement évaluer ça quand IFRS 9 est vraiment appliqué..

AB: Donc il va falloir attendre quelques années avant de voir cette amélioration de la comparabilité?

PU: Oui, je dirais qu'effectivement il y a des différences mais je m'attends à ce que ces différences deviennent, au fur et à mesure des années, plus petites et donc à priori ça devrait aller dans une direction où tout devient beaucoup plus consistant. Parce que quand même, le régulateur, les banques centrales, etc. vont regarder ça de quand même assez prêt.

AB: Vous avez déjà évoqué les BM et SPPI test, est-ce que de votre de votre expérience, est-ce que c'est quelque chose qui a été lourd à implémenter pour les banques belges? Ou est-ce que ça a été relativement simple comparé aux exigences en terme d'impairment?

PU: Parfois beaucoup plus simple parce qu'il y a moins de données dont les banques ont besoin, de manière générale je dirais, parce que pour des portefeuilles de crédit simple, c'est parfois compliqué d'avoir des données qui remontent à 20 ou à 30 ans. Le SPPI test nécessite

forcément moins d'informations mais néanmoins ça reste complexe car il faut étudier les conditions dans lesquels les prêts ont été contractés. Néanmoins, grâce au renouvellement naturel des prêts, il y en a de moins en moins. Donc, en terme d'erreurs (mauvaise classification) à la date de transition, le risque est relativement limité à ce niveau-là. Par contre, pour l'évaluation des SPPI tests parfois il faut des informations qui ne sont certainement pas disponibles dans le cadre des systèmes informatiques d'une banque. Qu'est-ce que j'entends par là? C'est par exemple, beaucoup de banques, quasiment toutes les banques investissent dans des Asset-Backed Securities (ABS) donc dans des obligations qui finalement représentent un ensemble d'instruments existants. Par exemple, chez KBC, on achète des Mortgage-Backed Securities donc finalement un véhicule qui investit dans des prêts hypothécaires, par exemple, en Espagne ou au Pays-Bas et alors là, comment, par exemple, KBC, qui est une banque belge, peut avoir des informations sur des prêts hypothécaires sécurisés? On parle de 5-15-20 000 même plus. Comment une banque belge peut s'assurer que tous les prêts hypothécaires qui ont été sécurisés remplissent les critères SPPI? Finalement, c'est ça que la norme exige. Pour pouvoir vérifier que cet instrument est SPPI-compliant, faut être sûr que tous les instruments sous-jacent remplissent les critères SPPI. C'est mission quasiment impossible. Même avec les systèmes existants, ça reste quelque chose de très très compliqué. Donc y a quand même des éléments où le test SPPI devient mission presque impossible. Il existe d'autres instruments encore plus complexes pour lequel le SPPI test est très difficile aussi.

AB: Dans ces cas-là, est-ce que les banques mettent ces instruments là en fair value?

PU: Je dirais qu'il y avait deux écoles. Y avait effectivement qui disaient, oui, je m'en fous, je mets ça en tant que non-SPPI donc je traite ça comme du FVPL mais alors quitte à ce que ça pose des questions au niveau de l'évaluation. Y a d'autres banques qui essayait de prouver à tout prix qu'effectivement que les risques et la volatilité au niveau des cashflows des sous-jacent sont quasiment limités et alors ces instruments peuvent être classifiés comme étant des SPPI-compliant et par conséquent peuvent être comptabilisés en cout amorti ou en FVOCI.

Pour le moment il y a pas vraiment de grosses volatilité dû à l'environnement macroéconomique (vu qu'il est assez favorable) donc on sait pas encore à quel niveau ces évaluations ont été correctes. D'ici un ou deux ans, de nouveau, on aura plus d'informations et ça sera plus facile de voir si effectivement les éléments susceptibles d'avoir un impact sur ces instruments ont bien été évalués et que les conclusions sont correctes.

AB: Et est-ce que ces questions que les banques se posent, est-ce que les banques ont des discussions avec le régulateur et leur auditeur ou bien est-ce quelque chose qui se passe presque uniquement en interne de la banque?

PU: La aussi il y a différentes approches. Je dirais que les sociétés en général essaient de plus ou moins de résoudre leurs problèmes de leur côté avant de poser des questions aux auditeurs pour la simple et bonne raison que s'il y a des jugements à faire, c'est toujours mieux de faire les jugements importants et essentiellement savoir où on peut faire des jugements favorables par rapport au traitement comptable plutôt que faire ça trop tard quand, je dirais, on a dévoilé tous nos cartes alors ça devient plus difficile à discuter avec les auditeurs. De nouveau, ici quand même les banques centrales ont quand même mandatées les auditeurs et avaient quand même posées pas mal de questions aux auditeurs en fonction du readiness IFRS 9 des banques donc il y a quand même eu déjà des discussions bien avant, je parle de KBC, là on a quand même eu des discussions avec les auditeurs 18 mois avant le 1er janvier 2018 sur la partie Classification et Evaluation donc je dirais que les auditeurs ont été quand même bien informés par rapport à quel était l'approche, quels étaient les différentes pistes, quels étaient les différents problèmes principaux et après il y a quand même eu des discussions détaillées sur certains points, comme par exemple l'évaluation des MBS, il y a également eu des discussions sur les niveau de vente pour le HTC mais là aussi, faut pas oublier que le rôle des auditeurs est différent parce que si maintenant je reviens au pourcentage de ventes des HTC, un auditeur peut très bien dire, j'accepte éventuellement un seuil, prenons un exemple, de 10 % (je n'ai pas de connaissances), pour moi je n'ai pas de problèmes mais quand je devrai signer les comptes pour 2018 je regarderai plus en détails ce que ça veut dire pour la fiabilité et le true and fair view des comptes et ça peut mener à une situation où, en regardant de plus près, il est pas d'accord avec les 10 %. Ils viennent quand même beaucoup plus tard, les auditeurs viennent beaucoup plus tard dans la procédure et ils ont toujours cette flexibilité, si on peut dire flexibilité, dans le sens où ils donnent leur opinion et ils peuvent toujours revenir en arrière. Tandis que pour la banque et pour les procédures internes, il fallait quand même avoir des règles simples qui sont applicables, qui peuvent être appliquées à travers la banque.. Donc quand même, il y a un peu de conflit entre les deux.

AB: Si je vous comprends bien, y a eu quand même pas mal d'incertitudes en terme d'implémentation de la Phase I d'IFRS 9? Y a eu beaucoup de discussions afin de comprendre chaque composante de la norme?

PU: Oui, y a eu pas mal de discussions. Pour quand même une grosse partie du projet y a vraiment eu beaucoup de réflexion en interne, beaucoup de discussions avec les différents départements et le business. Il y a aussi forcément eu beaucoup de discussions avec le département Trésorerie parce que finalement c'était surtout le portefeuille de trésorerie qui posait des problèmes, quel pourcentage, comment déterminer la différence entre HTC et HTCAS et other, parce que par exemple les autres, si l'on prend une banque normale, ils ont du retail, du corporate, trésorerie et alors je dirais les salles de marchés. Le retail et le corporate c'est des emprunts normaux donc là c'est forcément c'est très très rare de voir autre chose que du hold-to-collect à moins que la banque soit fortement impliquée dans tout ce qui est securitisation et alors là ça devient un peu plus facile. Mais bon, ça c'est quand même assez facile à cerner. Les salles de marché c'est définitivement du FVPL parce que c'est du court terme et après il restait vraiment le département trésorerie avec des activités un peu plus spéciales comme factoring ou private equity, etc. où, effectivement, il fallait passer un peu plus de temps. Ça dépend un peu de la taille de la banque et de la complexité des activités parce que pour une banque comme KBC, depuis des années, la crise financière n'a pas vraiment eu beaucoup de private equity donc forcément les travaux liés à cela étaient assez limités et c'est pour ça qu'on a passé plus de temps sur la composante trésorerie pour bien comprendre les distinctions entre HTC et HTCAS.

AB: Est-ce que vous pensez que les tests SPPI et BM ont fait que les parties plus business de la banque soit plus conscientes des implications comptables de leurs activités?

PU: En 2017, je dirais que pas vraiment mais, je dirais qu'au début du projet, c'était plutôt une discussion finance et donc le business à part des cas un peu plus spécifiques, n'était pas vraiment impliqué mais au fur et à mesure, quand le projet venait à maturité et plus proche de la date de première application, y a eu plus de discussions avec le business. Y a un an par exemple, je me rappelle si c'était mars ou avril 2017, il y avait par exemple une discussion avec le département Risk, comment mettre en place les questionnaires, les checklists liées au SPPI. Forcément, il y avait des formations, des trainings lié à ça donc quand on approchait la date de première application, la demande grandissait de jour en jour mais c'était pas tout à fait à partir du début. Ce que je veux dire ici c'est que je sais pas si aujourd'hui c'est le cas où tout le monde connaît les implications IFRS 9 mais les connaissances vont augmenter parce que forcément, à un certain moment des discussions internes sur la reclassification de certains

actifs pour des raisons X, Y, Z. Forcément le business devra réagir et alors, amener plus de connaissances et plus d'éléments pour bien comprendre l'application d'IFRS 9.

AB: Vous avez parlé des projets d'implémentation d'IFRS 9. Est-ce qu'IFRS 9 est déjà à un stade d'implémentation à long terme ou est-ce toujours un peu en "project-based"?

PU: J'ai quitté KBC en Octobre donc je n'ai pas pu bien suivre les évolutions des six derniers mois mais, par exemple, le project team pour la cellule réévaluation a été supprimée (supprimé ça veut pas dire que la personne n'a pas été licenciée) donc pour ça on peut dire que le projet est terminé. Je sais par contre que l'impairment ça continue à être actif pour la simple et bonne raison que, par exemple, beaucoup de banques ont des portefeuilles immenses donc chez KBC on parlait, je sais pas, un nombre de portefeuilles au-dessus de 100 et donc pour tous ces portefeuilles il fallait développer des ECL, des modèles, des techniques et donc là il y avait forcément plus une approche 80-20 où il restait 20 % des portefeuilles pour lesquels les modèles devaient toujours être développés ou, peut-être pas développés, mais rendus plus pointus/améliorés.

AB: Encore une petite question sur la classification avant de rapidement aborder le reste: est-ce que vous pensez que l'évolution du traitement des embedded derivatives (qui ne peuvent plus être "splits" sous IFRS 9) est une évolution positive en terme de fiabilité des comptes? Ou bien est-ce quelque chose qui ne va pas avoir beaucoup d'impact?

PU: J'ai pas vraiment chez KBC beaucoup de contrats où effectivement y aurait des bifurcations/séparations de l'embedded derivative et de l'instrument sous-jacent. C'est pas vraiment quelque chose d'important. D'un autre côté, pour la lecture des comptes, effectivement, c'est mieux de ne pas les séparer parce que forcément, faire un contrat et alors séparer entre dérivé et le contrat de base pour l'appeler sous un autre nom, peut être que ça n'est pas une image pertinente de gestion de risques liée à ce contrat alors c'est à nous de dire, oui, je fais une évaluation globale sur le contrat en tant que tel, et si je confirme que la volatilité n'est pas importante donc je peux le classer en tant que coût amorti ou FVOCI si on dit que y a des risques sous-jacents tellement importants qu'on a besoin du FVPL. Là je pense qu'effectivement, là c'est une simplification mais par exemple pour les procédure embedded derivatives, une des approches prises par les banques pour regarder et pour implémenter le SPPI test parce que forcément c'est déjà quelque chose qui existait, ou qui

aurait dû exister bien avant IFRS 9, et alors finalement, il faut retravailler ce process pour implémenter le SPPI test.

AB: Y a eu des critiques par rapport au fait que le SPPI test était démesurément complexe par rapport à ses objectifs et représentait donc une charge de travail conséquente pour chaque actif. Qu'en pensez-vous?

PU: Comme j'ai dit, au niveau des ABS, oui là je confirme et surtout parce que y avait des informations qu'il était quasiment impossible à obtenir. D'autre côté, un gros problème de beaucoup de banques c'est que le système informatique n'ont pas vraiment évolué ces 10-20 dernières années donc y a beaucoup d'informations qui sont manquantes et c'est lié au fait qu'il y a pas eu beaucoup d'investissements dans ce qu'on appelle le back-end, c'est à dire les systèmes administratifs je dirais. Si maintenant les systèmes administratifs auraient été améliorés de manière continue ces 10-20 dernières années, les informations auraient été disponibles, forcément, et forcément le test SPPI aurait été plus simple. De manière générale, c'était quand même assez relativement facile de voir où sont les zones à risque. Je peux parler en Belgique, les prêts hypothécaires, c'est quand même des montants hyper importants et c'est pas ça qui a donné le plus de travail pour faire l'évaluation SPPI. C'est plutôt les ABS qui en grandeur était beaucoup plus inférieurs aux prêts hypothécaires. Dans les autres pays c'était plus ou moins la même chose. Y avait effectivement certains types de contrats, non standards ou hautement complexes, et alors c'est là-dessus sur lequel il fallait faire plus de travail. Et alors en pourcentage, la plus grosse partie des volumes, le test était relativement simple à effectuer.

AB: Est-ce que vous seriez d'accord de dire que le test SPPI punit la complexité?

PU: Pour un produit complexe, c'est quand même pas facile à faire mais alors y a quand même pas mal d'outils qui ont été développés par Bloomberg, par Moody's, surtout au niveau des obligations donc pour tous les instruments qui sont cotés et qui sont disponibles sur le marché où là, l'évaluation SPPI va être plus facile mais de nouveau, je pense que ça va jamais couvrir 100 %. Par exemple, il y a quand même entre 15 et 20 % des obligations sur le marché pour lequel les outils Bloomberg ne sont pas concluants et donc forcément il fallait quand même faire des recherches additionnelles. 1 sur tous les 5 obligations, ici je parle d'il y a 9 mois, donc juin-juillet 2017, il y avait toujours 20 % des instruments où il fallait quand même regarder plus en détail. Et là, en effet, ça, ça devient complexe.

AB: Y a quand même une charge de travail conséquente dans cet aspect-là. Si j'ai bien compris la norme, la valeur par "défaut" c'est FVPL. Est-ce que les banques d'éviter ce FVPL afin de limiter la volatilité dans leurs comptes de résultat ?

PU: Je pense qu'il y a toujours une petite différence entre les différentes cultures. Je pense que, par exemple, les pays anglosaxons sont prêt à accepter de la volatilité tandis que les banques continentales (France, Belgique, etc.) essaient d'éviter la volatilité. La volatilité c'est de dire que, par rapport à la gestion et pour le CEO, j'ai beaucoup plus de mal à expliquer le résultat quand une partie fluctue en fonction du marché. Et donc, en effet, les banques belges, comme les banques françaises et allemandes, essaient d'éviter ce FVPL et c'est pour ça qu'elles utilisent des mesures, font plus de tests possibles pour arriver à la conclusion que les instruments peuvent être qualifiés au coût amorti. Au niveau des pays anglosaxons, ils étaient plus prêts à accepter une volatilité et par extension d'accepter le risque lié à l'utilisation de la juste valeur. Et alors j'accepte ces instruments dans mon P&L.

AB: Donc au final, les banques belges ne vont pas être très impactées par ces valeurs par défaut parce qu'elles vont tout faire pour l'éviter?

PU: Oui, mais d'un autre côté, c'est difficile de dire qu'est ce qui va se passer dans le futur parce que forcément avec les taux des marchés qui sont assez faibles aujourd'hui, les banques ont quand même besoin de générer des marges et on sait pas si demain l'appétit pour avoir des produits plus risqués va pas augmenter et une fois que ça va se passer, forcément, ça voudra dire qu'il y aura une augmentation dans leur portefeuilles des instruments FVPL. Pour le moment c'est un peu difficile de le dire parce que pour le moment les taux commencent à un peu regimber et alors les banques pouvaient se contenter de faire les activités qu'elles ont fait ces dernières années c'est-à-dire limiter leur risque et avoir bêtement des instruments à taux fixes et éviter les risques liés aux instruments plus complexes.

AB: J'ai fait le tour de mes questions par rapport à la classification ou bien est-ce que vous avez l'impression qu'en terme d'impact on ait plus ou moins fait le tour?

PU: Je dirais qu'on a fait plus ou moins le tour sur Classification et Evaluation. Je n'ai pas vraiment d'expertise forcément sur tout ce qui est Impairment, la réponse serait différente parce que c'est quand même la grosse partie où le projet a été beaucoup plus difficile et beaucoup plus complexe. Le seul point que je voulais quand même ajouter c'est qu'on avait

parlé : est-ce que les banques aujourd'hui appliquent déjà bien IFRS 9 dans toutes les données et également dans le business, il faut juste revenir en arrière jusque 2005 quand IFRS a été pour la première fois obligée pour les sociétés cotées et là aussi au moment où les banques devaient implémenter IAS 39, forcément ils ont fait ça en mode projet au début mais quand même y a eu pas mal de discussions par après donc après 2005. Donc de 2005 jusque 2006-7-8, sur 2-3 années par après qui ont également servies à augmenter la connaissance et à savoir sur IAS 39. Maintenant on est à la même chose. Il y aura quand même des issues qui vont encore être soulevés au niveau IFRS 9 qui seront traités dans les deux-trois années à venir. Il y aura toujours des discussions parce que forcément maintenant les banques centrales et les régulateurs vont auditer, vont revoir réellement l'adoption IFRS 9. Par exemple, ils peuvent très bien dire que la manière dont par exemple les ABS ont été évaluées ne sont pas conformes avec les exigences d'IFRS 9 et ça pourrait devenir un constat et alors forcément les banques devront réagir et devront améliorer leurs procédures et ce même après l'implémentation. Ça peut très bien se passer, et avec d'autres éléments aussi.

Je n'ai pas d'autres éléments à rajouter ! Si c'est possible d'avoir une version pdf du mémoire quand il est fini, ça peut m'intéresser !

AB: Je vous le transmettrai, merci beaucoup de votre temps!

Appendix 8: Yves Dehogne, Partner, Audit, Belgian Banking leader at Deloitte

Antoine Brabant (AB) : Pour rappel j'essaie d'établir l'impact d'IFRS 9 sur le système bancaire belge de manière high-level sans rentrer dans les détails spécifiques lié à la modélisation. J'essaie donc de comprendre comment les banques vivent la transition d'IAS 39 et comprendre comment ils gèrent cette nouvelle notion de classification avec le Business Model et le SPPI test. De plus, j'essaie d'étudier tout ce qui est dépréciation des prêts avec le Expected Credit Loss model.

Yves Dehogne (YD) : On peut en parler pendant des heures !

AB : Oui évidemment !

YD : Si tu veux, je veux bien, en 5 minutes, essayer de te donner les lignes directrices de ma pensée et puis après tu peux rebondir et passer à tes questions comme ça s'est plus structuré pour toi.

Je pense que IFRS 9, comme toute norme comptable, est plutôt perçue comme une charge réglementaire que comme un élément positif en soi même si, effectivement, la norme reprend certains éléments positifs par rapport à ce qu'on pouvait connaître par le passé (puisque on parle effectivement plus de Business Model, au niveau du risque de crédit on parle d'Expected Loss qui était déjà un peu intégré dans les exigences de Bâle à un an). C'est généralement une charge réglementaire additionnelle qui, comme toute charge réglementaire additionnelle dans la période dans laquelle on vit maintenant, est considérée comme un fardeau à gérer dans l'urgence en plus de tout le reste (protection des consommateurs avec MiFid 1,2, plan de remédiation, l'AML, le GDPR. C'est un en plus!

Et en plus c'est un qui touche Finance et Risk.

Le trajet a été compliqué pour les banques, en Belgique et ailleurs, et d'ailleurs si tu regardes les publications qui commencent à sortir ici en fin d'année, il y a peu de banquiers qui, dans sa note de transition, s'étale. Généralement il donne deux chiffres : il donne l'impact en Capital Requirements, l'impact en fonds propres comptables et l'impact d'impairment.

Y en a qui sont plus développés, mais généralement ils sont très limités. Quand tu regardes les banques françaises, elles se sont limitées à ça et même les grandes banques. Les banques canadiennes ont dit encore moins que ça.

On se rend bien compte que :

1. On n'ose pas sortir les informations en premier. On se rend bien compte de par ce qui sort dans le public que le processus a été fort compliqué. Maintenant les investissements ont été fait pour avoir en interne des éléments de qualité. Pour la plupart des établissements, c'est toujours en "project-based" et pas encore en mode récurrent.

Ce qui veut dire que quand on parle d'impact, que je pense, c'est du project-based, toujours pour l'instant. Le mode récurrent commence à se construire mais donc, même d'un point de vue opérationnel, (quand je dis project-based, ce n'est pas pour ça qu'il n'y a pas eu de contrôles internes, les processus, la gouvernance derrière mais c'est du project, c'est pas encore du récurrent). Les aspects opérationnels, productions, n'ont pas encore été là.

L'intégration du raisonnement IFRS 9 Phase II Impairment clairement n'est pas encore là au niveau de la gestion du business.

Je reviendrai dessus mais je ne suis pas convaincu qu'un jour il sera là mais je vais expliquer pourquoi. C'est un peu agressif ce que je dis mais je vais expliquer pourquoi.

Au niveau de la Phase I, donc au niveau du Business Model, effectivement les établissements se sont posés beaucoup de questions et, pour moi, l'approche IFRS 9 qui est de dire, de manière fort théorique, en fonction du Business vous allez classer. En fait, ce qui s'est passé c'est quasiment (de nouveau, je suis toujours un peu extrême dans certains propos) l'inverse qui s'est passé. C'est-à-dire que les banques ont regardé :

1. SPPI ou non-SPPI : pour les non- SPPI le sujet était traité. Tout ce qui était SPPI la question était : comment est-ce que je dois, dans quel Business Model est-ce que je dois le classer (on ne peut pas faire ça, mais je reviendrai aussi dessus) pour gérer mon bilan, mon compte de résultats et ma volatilité ?

Alors, à ce moment-là, ils ont dit : "OK, on a effectivement notre gestion opérationnelle qui est comme ça, on a les titres qu'on voudrait bien avoir dans celle-là". Ce n'est pas qu'on a adapté le Business Model sur les titres mais il y a eu un matching assez fort et il y a même eu certains établissements qui ont revus ou resegmentés leurs portefeuilles parce que tu sais que quand tu vends, etc. Y a des critères de matérialité qui s'appliquent pour effectivement gérer ces impacts potentiels de hold-to-collect que finalement on viendrait à céder.

Et donc, quelque part, oui, le Business Model c'est une bonne idée mais on se rend compte que ça a été un petit peu pollué par ce qu'ils voulaient avoir dans les comptes. C'est pour ça

que je dis que dans une transition, au niveau de l'impairment (je reviendrai dessus), au niveau de l'impairment il n'y en a pas eu et je sais pas si y en aura un jour une (je reviendrai dessus). De l'autre côté, même au niveau du Business Model, ça a été une interaction où ce n'est pas forcément la norme qui s'est collée sur le Business Model mais c'est un petit peu le Business Model qui s'est adapté aux portefeuilles qui étaient en titre. Alors à l'avenir, ça va avoir un impact sur les nouveaux investissements ou les nouveaux crédits qui vont être émis.

Alors, la parenthèse que je faisais sur les crédits, je dis pourquoi ? Et là c'est peut-être plus spécifique au marché belge, mais la Phase II (donc Impairment) n'a pas ou n'aura probablement pas d'impact, c'est que, bon c'est un auditeur qui le dit (je fais attention à ce que je dis mais mon texte n'engage que moi) mais les banques belges ont toujours été mais super conservatrices dans leur provisionnement. Et donc, le spécifique et le collectif et donc, les provisions sont déjà là.

1. Elles étaient déjà là et ensuite en voyant arriver IFRS 9, les banques, surtout que pour l'instant les marchés étaient tel qu'elles, enfin le coût du risque était très bas, on a continué à un peu avoir du coût du risque mais c'était un peu justement en augmentant ce conservatisme pour avoir finalement un impact qui est rien du tout, en fait. Quand on regarde on parle de 3-4 bp, donc ce n'est rien. Et donc c'est pour ça que je dis : est-ce que ça va influencer ? Est-ce que ça a influencé ? Non, est-ce que ça va influencer ? Je ne suis même pas sûr. Oui, je ne vais pas dire non, mais ça va pas être une révolution dans l'octroi.

Et, alors, on dit, oui, l'Expected Loss at inception (même lifetime si tu es dans le bucket 2) mais aujourd'hui les banques étaient même déjà dans la situation inverse: parce que 1 on émettait pas des crédits à risque à l'origine (les banques belges, hein) et donc on était dans le bucket 1 et pas dans le bucket 2 et on si on tombait dans le bucket 2, enfin si on tombait quelque part dans les provisions collectives de IAS 39 (à l'émission) on ne pouvait pas la booker mais les banquiers étaient très embêtés par ça. Et souvent, ils disaient : ce crédit il est à risque, je veux le faire, il a un mauvais rating, il est dans ma collective mais quand j'é mets un crédit je peux pas, et le point était de dire : "ok, je ne peux pas, est-ce que c'est matériel, est ce que c'est pas matériel ? Ce n'est pas matériel, je vais quand même mettre la provision, même si c'était pas correct", et si c'était matériel on le faisait pas mais on le monitorait très bien et dès qu'y avait un petit notch de décalage dans les mois ou dans les trimestres dans les années qui venaient, boum on le bombardait dans la collective pour prendre un truc. Et donc, quelque part, ok, c'est une timing difference entre la collective IAS 39 et le bucket 2 IFRS 9 mais il est même limité.

Comme ça t'as déjà mon point de vue déjà de manière globale sur le sujet.

AB : Donc, est-ce que vous pensez que, vu que vous n'avez pas l'impression qu'il y ait énormément de différences, est-ce que vous pensez qu'il fallait remplacer IAS 39 ? Parce qu'IAS 39, à ce que j'ai lu, c'est quelque chose qui a été pas mal critiqué avec la crise de 2008 parce que le Incurred Loss Model qui tardait trop et puis il y avait aussi le fait que c'était parfois trop complexe par rapport à certaines choses. Qu'en pensez-vous ?

YD : Je vais rajouter à ton point la comparabilité (entre institutions). Oui, IAS 39 était complexe. Comme toute norme qui sort, elle est complexe, je pense qu'après X années il y avait des pratiques de marchés, des interprétations qui s'étaient faites. Malheureusement, et c'est vrai, toujours avec certains pays qui avaient une vision un peu différente que d'autres. Mais voilà, bon.

Je ne crois pas qu'IFRS 9 est moins complexe. Il n'est probablement pas moins complexe et alors, je viens à ce troisième point, comparabilité, je suis encore moins convaincu. Je ne suis pas convaincu de la comparabilité, c'est l'avenir qui le prouvera, c'est la pression de l'ECB. Je pense que si, en fait mon point c'est que, pour moi, dans un environnement réglementaire tel que nous le connaissions sous IAS 39 puis IFRS 9, la comparabilité ne sera pas améliorée. Mais, par contre, je pense la pression de l'ECB qui, elle, a toutes les banques, tous les régulateurs nationaux en Europe sous sa coupe et qui peut faire du benchmarking, ça ça va aider !

Alors on disait, oui c'est les commissaires, c'est les réviseurs qui doivent le faire, mais les réviseurs qui doivent le faire mais de un, y a plusieurs réseaux et on n'est pas partout et on a pas les données de tout le monde. Donc oui, on sait entamer le processus, mais il y a tellement de jugement, d'appréciation que, quelque part, seul le régulateur peut le faire. Si on dit que la comparabilité s'améliore ça ne sera pas dû à la norme ou au changement de norme, ça sera dû plutôt à la pression du régulateur. Ça c'est la comparabilité, la complexité, pour moi, ça ne change rien.

Est-ce qu'il fallait changer ? Je pense que tout le monde vivait avec. Mais c'est vrai que, bon, y avait certains aspects qui étaient critiquables, fort critiquables. IFRS 9 en corrige certains, réintroduit d'autres, moi je pense que ce qu'il faut c'est un élément appliqué de manière comparable partout et qui ne soit pas déraisonnable.

AB: parce qu'IAS 39 était peut-être plus definition-based qu'IFRS 9 et donc, est-ce que vous pensez que ça permet aux banques d'avoir plus de flexibilité pour vraiment adapter la norme à leur business?

YD: Je pense que les banques ont maintenant, et on parlait du Business model, probablement plus de flexibilité pour choisir la catégorie comptable adéquate. Et ça, je pense que c'est un élément positif surtout, et c'est probablement venu un peu tardivement dans le processus, avec le lien avec IFRS 17 pour les assurances. Je pense que ça, ça va vraiment faire du bien. Pas IFRS 9 mais le fait d'avoir adapté les premières version d'IFRS 9 pour pouvoir permettre de différer en OCI pour matcher avec les assurances avec le passif (c'est pour 2021) je pense que ça c'est un élément très positif.

AB: On va peut-être passer à des questions plus spécifiques. En phase 1, l'introduction de ces tests. Si j'ai bien compris, les banques font d'abord le test SPPI et puis le Business Model parce qu'ils collent un peu les titres aux comptes. Est-ce que ces deux tests ont eu un gros impact/ont représenté un gros coût pour les banques ?

YD: Tout dépend du portefeuille de la banque. Le test SPPI a eu, si on a des établissements dans des titres fort liquides, etc. c'est relativement straight, il y a pas mal de données qui sont disponibles dans Bloomberg et dans les autres outils de cotation. Pas mal de firmes ont développées des outils (on en a aussi) où on jette le portefeuille dedans et y a 80 % du portefeuille qu'est classé en SPPI/non-SPPI sur 50 critères qui sont disponibles dans Bloomberg. Y en a plein qui ont développés, y a des meilleurs outils que d'autres, y a toujours de l'interprétation mais 80 % est passé. Et puis il reste les 20 % restants où là, bah oui, ça dépend du portefeuille. Si on se retrouve dans des établissements qui ont des portefeuille Legacy où ils avaient été structurés avec des CDS dans les belles années où ils croyaient que l'or allait tomber du ciel, ça leur a coûté des avions en fait, de faire des analyses parce qu'on ressortait des contrats qui faisaient des centaines de pages et il fallait repasser dedans. Ça a eu un coût certain. Maintenant, la banque retail belge avec son portefeuille Legacy (legacy ou portefeuille historique d'avant crise) bien cadré a pu gérer ça de manière adéquate. Parce que fondamentalement, quand on fait du crédit, on fait du crédit à la consommation, on fait du crédit retail, on fait du crédit SME, du crédit Corporate, les clauses sont standards. Ok, elles changent toutes les X années mais voilà. Des exercices doivent être conduits, il faut pas se leurrer parce que même des contrats standards qui classifient come SPPI, y aucune banque qui a un contrat standard qui est le même pendant 10 ans. Même le simple crédit à la consommation d'une banque spécifique a évolué, y a des clauses, etc. Donc oui, ça doit être

regardé mais je pense que c'est un élément qui était, au niveau coût, sous contrôle sauf quand on avait des portefeuilles Legacy abominables.

AB: Donc d'une certaine manière ça punit la complexité.

YD: Voilà. Mais cette complexité est souvent historique parce que maintenant il n'y a plus ça. Alors maintenant au niveau Business Model, là je pense que c'est plus un matching qu'a été fait, y a pas eu de grandes révolutions, les business Model en Belgique, tout ce qui est trading, tout le monde le sait, on en fait plus, nos banques ne peuvent quasiment plus en faire avec le split qu'a été demandé par la BCE. Oui, ça a été un exercice, mais je pense que ça a été plus un exercice stratégique qu'un exercice opérationnel. Oui, si on fait des simulations, ou est ce qu'on va tomber ? Pourquoi ? Si on utilise celui-là et qu'on classe comme ça, ou est ce qu'on tombe ? Voilà, y a eu effectivement des raisonnements sur les portefeuilles ALM, sur les portefeuilles trésorerie pour voir effectivement quels titres étaient en hold-to-collect et quels titres étaient en hold-to-collect-and-sell. Je pense qu'a part certains établissements un peu spécifiques (avec des gros portefeuilles Legacys ou avec des complexités accrues d'ALM ou quoi) je pense que le paquet n'était pas là. Le paquet c'est la Phase II, c'est l'impairment.

AB: Y a des gens qui critiquent le test SPPI comme étant trop complexe avec toute une série de critères offerts par la guidance. Est-ce que vous pensez qu'il est trop complexe ou bien est-ce que vous pensez que c'est justifié afin d'avoir une image réelle de la situation ?

YD: Là c'est vraiment l'auditeur qui parle: celui qui le trouve trop complexe c'est qu'il a des produits qui sont trop complexes et qu'il aimerait bien classer en SPPI et que quelque part, il a des problèmes. Sincèrement, dans la pratique, toutes les discussions qu'on a, c'est des titres où tu te dis (soupir). On te développe des arguments, et c'est vrai, mais je pense que oui il est complexe, mais d'un autre côté, quand tu rentres dans la complexité, tu te rends compte que, oui ça peut qualifier de SPPI mais dans l'absolu c'est pas vraiment du SPPI. Formellement, ça en est. En fait c'est pas le test qu'est complexe, c'est les produits derrière qui le sont. Quand on rentre dedans on se dit " bah oui, plus le produit est complexe, plus ça va être compliqué". Sur un crédit hypothécaire, oui il y a eu des discussions sur des clauses de remboursement anticipées, les 6 mois, ok ! Mais les produits classiques, pas trop compliqués, c'est évident. C'est à partir du moment où on rentre dans des trucs fort sophistiqués et, quelque part, ici en Belgique, on en a de moins en moins.

AB: Et donc, pour rebondir sur la question de la complexité, vous m'avez dit que ce test SPPI a eu vraiment beaucoup d'impact sur les produits legacy complexes. Est-ce que vous savez me

dire, évidemment sans citer de noms, si y en a beaucoup en Belgique ou est-ce que c'est quelque chose qui n'affecte que les plus grands acteurs ou ?

YD: Je ne connais pas en détail toutes les banques mais il suffit de penser aux banques qui ont fait l'objet de rescue en 2008 et en 2011. C'est des banques qui ont été refinancées par l'Etat/mise sous contrôle ou encore sous contrôle de l'Etat qui ont dû dégrossir doucement et calmement (ou plus vite) et donc dans ces banques-là, il y a toujours des portefeuilles, oui et c'est pas pour ça qu'ils sont content de les avoir mais ils sont là. Historiquement ils sont là et ils les dégagent quand ils peuvent mais voilà. Donc, sur cette base-là, je pense que les produits complexes, la crise, les banques sauvées on se dit que là il peut y avoir quelque chose. Il faut regarder les raisons parce qu'on peut aussi regarder les compagnies d'assurance et c'est pas forcément pour ça qu'elles ont des produits complexes. En sachant que à part les bancassurances, la majorité des assurances a repoussé IFRS 9 à 2021.

AB: Avant, sous IAS 39, s'il y avait un produit dérivé dans un asset on pouvait le séparer, traiter le produit dérivé en FVPL mais pas tout l'asset. Sous IFRS 9, ce n'est plus le cas (tout l'asset doit être en FVPL). Qu'en pensez-vous ? Est-ce que c'est quelque chose qui a beaucoup d'impact ou bien est-ce que c'est un détail ?

YD: De l'impact, ça en a. Mais dans l'absolu, ça ne changera pas la face des comptes de manière fondamentale. Pourquoi ? Parce que la bifurcation qu'était faite avant était faite pour identifier et sortir le dérivé/le risque bizarre. On le sortait parce qu'on voulait le couvrir. On voulait le couvrir comment ? On voulait le couvrir en trading. On mettait ce dérivé-là, on mettait un autre dérivé en couverture économique. Ils prenaient le dérivé d'un produit tout à fait classique offert à une contrepartie corporate qui voulait, on le mettait dans un trading book et la salle allait chercher un produit quelque part ou le mettait dans sa VaR et le matchait économiquement ou alors ils le sortaient, ils trouvaient un produit dérivé et ils faisaient une couverture parfaite ou ils le logeaient sur un autre passif ou quelque chose dans ce genre-là. Maintenant, qu'est-ce qu'ils vont faire ? On va prendre tout l'actif puisque la complexité était dans le dérivé et le dérivé était "d'office" couvert, géré, managé. Maintenant, ce qui reste dans le reste de l'actif même si je dois le grouper, c'est un risque de taux, c'est un risque de crédit basique. Et donc, oui ça a un impact, mais il est gérable. En fait, regrouper, ok on va ressortir un risque de taux mais le risque de taux on le couvre. Toutes les banques le couvrent. Ok, il va falloir un peu trouver où le mettre, faire une relation de couverture fair value (ou pas). Oui, il y a de la réflexion. Mais est-ce que ça va changer la face des comptes ? Non. Je pense que ça simplifie même un peu les choses parce plutôt que de commencer à démonter des produits

complexes et à aller justifier des splits/des bifurcations, ici on a le paquet, ce paquet là il passe en compte de résultats et c'est tout.

AB: Avoir FVPL par défaut pendant qu'avant c'était plutôt du Amortized Cost: est-ce que ça va significativement introduire de la volatilité dans les comptes de résultats des banques belges ou pas?

YD: Non. Ça ne change pas fondamentalement. En fait, c'est quasiment même l'inverse qui se passe puisque les banques vont... Les portefeuilles qui par le passé étaient en AFS (et donc en FVOCI) une partie de ces portefeuilles vont passer en hold-to-collect et donc en coûts amortis. La volatilité dans les fonds propres que j'avais elle va diminuer parce que j'ai remis en hold-to-collect. Je réintroduis de la volatilité parce qu'effectivement des produits qu'avant j'avais réussi à bifurquer ou quoi, je vais maintenant les repasser en comptes de résultats. J'ai de la couverture derrière donc je pense que c'est géré.

L'autre élément qui est peut-être un peu perturbateur, et ça c'est l'avenir qui nous le dira, c'est pas tellement la juste valeur mais l'impairment où on va se retrouver avec des titres à cout amortis. Avant on avait tout en AFS et tout passait en fonds propres et un petit peu en comptes de résultats mais on avait cette volatilité de fonds propres. Maintenant on va avoir des titres en coûts amortis et quand le risque crédit va se matérialiser, PAF dans le compte de résultats alors qu'avant une partie du risque de crédit passait, avant le fait générateur, dans les fonds propres tandis que maintenant, si je suis en Bucket 1, il passe nulle part, et boum dès qu'il tombe, clac en comptes de résultats. Et donc ça, ça risque de générer une autre volatilité en fait. Et je pense que c'est un élément, je ne sais pas s'il va venir, mais on risque peut-être d'être surpris d'avoir des mouvements/de la volatilité en comptes de résultats mais de la volatilité d'impairment et pas de la volatilité de justes valeurs. Avant on la voyait dans les fonds propres et puis, OK on la transférait mais elle était là. Ici, maintenant, elle n'est plus là. L'initiation n'est plus là.

AB: C'est moins progressif quand on passe de Bucket 1 à Bucket 2

YD: Voilà, quand on passe, boum on prend la charge.

AB: Est-ce que les banques ont beaucoup de mal à évaluer les valeurs qui sont en Fair Value qui n'ont pas de marché? Est-ce que c'est un problème nouveau lié à IFRS 9 ou pas du tout ?

YD: Non, pas du tout. Avant il y avait déjà IFRS 13 Level 1, Level 2, Level 3 donc non, pas du tout. Je pense que les choses sont bien maîtrisées maintenant. Les Level 3 c'est des dérivés

ou des Legacy portfolio. Donc non, je pense vraiment pas que ça soit un soucis. Pour moi, c'est qui est plus un souci, plus un point opérationnel, c'est au niveau des informations à rapporter c'est les titres qui passent d'un Level II à un Level III, d'un Level III à un Level II, quand est-ce qu'ils passent et les montants d'impact, etc. parce que c'est les mêmes annexes à produire. Elles étaient déjà là par le passé mais identifier les titres, c'est pas un problème.

AB: Est-ce que vous avez des commentaires sur la Phase I?

YD: Non

AB: On va alors passer à la partie la plus "importante": la Phase II. Est-ce que ce Expected Credit Loss dont on a beaucoup parlé sera la partie d'IFRS 9 qui aura le plus d'impact sur les banques de manière générale ?

YD: Opérationnellement, oui.

AB: Mais de manière comptable, ça n'aura pas un impact énorme parce que les banques belges sont provisionnées de manière conservatrice.

YD: C'est pas moi qui le dit mais c'est les premières publications qui sortent dans le marché qui le disent mais je le dis aussi. Je peux le prouver. Les premières études, et ça tu peux retrouver, y a Deloitte qui a publié il y a deux-trois ans, on le fait chaque année, on l'a fait pendant trois ans de suite, IFRS 9 Impact Study. Il y a eu 1,2,3. Je pense que dans les premières, en moyenne, les banquiers s'attendaient à une augmentation du provisionnement de 50 %. Les dernières sont à 30 %. Maintenant on est à des cacahuètes. En vrai, on dit des cacahuètes, c'est des millions et c'est bien qu'ils les prennent. L'impact WAOUW n'est pas chez nous. Il n'est pas en France non plus de ce que j'ai vu jusqu'à présent.

AB: Est-ce qu'il est dans des pays où ils prennent beaucoup plus de risques?

YD: Je pense que, et je dois avouer que j'ai pas encore regardé, il faudrait regarder un peu ce qui sort au UK, je crois que dans une certaine partie de l'Europe, certains pays, culturellement, IAS 39 était appliquée de manière assez conservatrice. Et pourquoi ? En fait, je pense que 1, si les P&L le permettaient, les managements n'avaient pas de problème à avoir de provisions. On vient quand même de normes comptables où le principe de base c'était la prudence avant donc il y a aussi un changement culturel. Chez nous, on avait la prudence et puis on est passés à IAS 39 qui a dit : "non non". 1, je pense qu'il y avait culturellement et parce que les P&L le permettait et l'environnement le permettait et culturellement les banquiers étaient plus conservateurs que d'autres pays, probablement les anglo-saxons. Et ensuite, IAS 39 : les

provisions collectives nécessitent des modèles et qu'est-ce qu'on a utilisé ? C'est les modèles Bâle. Qui dit modèle Bâle dit modèle chargé de conservatisme. Alors oui, c'était pas les modèles Bâles tels quels, oui ils étaient corrigés, oui on a enlevé du conservatisme mais à la base, il suffit de regarder une exposition de modèle soumis au régulateur et la réponse du régulateur dans le cadre de Bâle (parce que les modèles doivent être approuvés), le point était : hypothèse : on prend celle-là parce que c'est conservateur et ce pour chaque hypothèse. Le régulateur disait : est-ce que c'est suffisamment conservateur ? Et donc quelque part, les modèles qu'étaient utilisés étaient chargés de conservatisme de tous les côtés. Alors, IAS 39 on les a utilisés et je pense que maintenant dans IFRS 9, le point est de dire : "on va réutiliser les mêmes modèles". Avant, en 39, on découvrait les modèles en comptabilité, en IFRS 9 c'est la deuxième fois qu'ils arrivent. Donc oui, on va commencer, effectivement, à les revoir. Ce que je vois effectivement c'est que toutes ces couches de conservatismes, OK, elles sont là pour le réglementaire mais pour la comptabilité on commence un peu à les ressortir et à les identifier donc on ne les a plus. Et donc c'est pour ça que je pense que l'impact est dans certaines, culturellement, aussi économiquement en fonction de ce qu'a permis le P&L des banques, on peut pas dire ça devant le réviseur mais c'est le cas. Quand tout va bien, on se dit : "là, pourquoi on ne provisionnerait pas ? Oui, le trigger est là, il est tout juste là mais on va le provisionner." Y a toujours du jugement. S'il y a de la place dans le P&L, on y va. S'il n'y a pas de place, on se dit qu'on va attendre un trimestre, même si le trigger est là. Un trigger c'est factuel, mais y a le temps où il se déroule et y a toujours du jugement.

Par définition, c'est une question de timing. Il faut pas qu'il y en ai trop. Moi je pense que l'impact est limité.

AB: Est-ce que vous pensez que la transition vers un Expected Credit Loss model (qui force les banques à provisionner) va limiter les effets d'une prochaine crise macroéconomique ? Ou est-ce que vous pensez que l'impact sera négligeable ?

YD: Je pense que c'est pas IFRS 9 qui va changer la donne. C'est la pression du régulateur avec ses exigences en capital, où le régulateur voudrait abandonner les modèles pour plus de benchmarking avec des coussins. Alors, maintenant, moi personnellement, je suis très circonspect à la pression qui est mise sur le monde bancaire de toujours ajouter des coussins, des coussins, des coussins. Je crois qu'à un certain moment, on est en train d'étouffer certains acteurs viables et de penser que certains acteurs énormes et peut être moins viables le sont parce qu'ils auraient rajouté des couches.

AB: Parce qu'ils ont des effets d'échelle et qu'ils savent absorber ces coûts?

YD: Mais bon, c'est la tendance actuelle, il faut consolider (c'était déjà le cas avant) et il faut plein de fonds propres.

AB: Ce qui désavantage les petites entités alors?

YD: Oui. Est-ce que ça sera IFRS 9 qui va permettre de gérer ou de retarder ou de voir venir plus tôt une crise ? Je crois pas. Par contre, c'est probablement pas IFRS 9 dans le reflet qu'elle donne dans les comptes mais par contre dans l'opérationnalisation du bucket 1,2 et 3 avec les impacts ça permettra peut-être d'empêcher quelque chose. Au niveau de la gestion du risque, ça permettra peut-être, parce que les modèles vont être améliorés, vont être développés. Les informations vont sortir plus rapidement, je pense, du Risk vers Finance et vers ceux en charge de la gouvernance. Donc là, je pense que ça va avoir un impact. C'est pas les chiffres en soi mais plutôt le processus, le raisonnement, la réflexion, l'éducation des gens derrière va être beaucoup plus importante. Et ça, je pense, que ça va être un effet plus indirect qui pourrait effectivement permettre de mieux gérer. C'est pas la publication et la provision en soi qui va changer quelque chose.

AB: Est-ce que vous pensez qu'IFRS 9, à travers son obligation à adopter des modèles, va pousser les petites banques à adopter une culture du risque déjà présente dans les grandes banques (à cause de leurs modèles IRB) ?

YD: Ça c'est un sentiment tout à fait personnel : je n'ai pas l'impression que les plus petites banques, certainement pas, avaient plus d'appétit vis à vis du risque (que les grandes banques). Par contre, je pense que, probablement que, certaines petites banques avaient une mauvaise compréhension de certains risques. Maintenant, on a des grandes banques qui ont pris des grands risques et qui se sont fait avoir. Y a des différences entre les petites et les grandes banques mais c'est pas pour ça que je pense qu'il y en a une qu'est mieux ou moins bien que l'autre même si trop petit c'est trop petit. Y a rien à faire tout ça a un coût. C'est une charge opérationnelle pour eux et ce coût c'est un coût qui nécessite des investissements qui ne vont pas autre part (ils ne l'ont pas mis dans la protection cyber, pas mis dans la protection du client, ils l'ont pas non plus distribué à l'actionnaire, ok ils l'ont gardé en interne). Les investissements, il faut voir où on les met et en fonction du risque. J'étais chez un client qui avait un débat en interne : cyber ou gdpr. On leur exposait le sujet avec le même poids en fait et puis à un moment le patron il dit : "il faut revenir les pieds sur terre : GDPR c'est de la protection de la vie privée, s'il y a une fuite, ok je suis à risque, je vais payer une amende, je

m'excuserai sur le marché et voilà. Si j'ai un problème cyber, ma banque s'arrête, moi mon risque est pas du tout au même niveau que pour le GDPR. Il faut pas en sous-estimer un par rapport à l'autre mais il dit : le GDPR c'est important, c'est la protection de la vie privée/des données, il faut pas que ces données partent sur le marché mais si jamais ça se passe, je vais avoir une amende de la FSMA, je serai à risque au niveau de ma réputation mais si cyber tombe, je suis mort en fait. Je meurs pendant que l'autre on va le gérer." Donc, oui IFRS 9 on a mis beaucoup d'argent, mais il n'est pas allé ailleurs mais je suis convaincu que c'est une bonne chose.

AB: Certaines personnes considéraient que c'était pas le rôle d'une norme comptable d'avoir un rôle prudentiel à travers toute cette opérationnalisation de cette notion de risque du bucket 1, bucket 2, bucket 3. Qu'en pensez-vous?

YD: Ce n'est pas le rôle d'une norme comptable mais fondamentalement tout est imbriqué. A partir du moment où une norme comptable dit qu'on doit faire des modèles pour le coût du risque, un établissement de crédit ne va pas développer deux modèles. Il va certainement les adapter/les tailorés en fonction des objectifs réglementaires ou comptables, d'accord mais il va en développer un. Et d'ailleurs j'aurais tendance à dire, s'il en développait deux, j'aurais probablement un problème beaucoup plus fondamental parce que ça voudrait dire qu'il y aurait deux interprétations du même risque. J'aurais encore un problème plus fondamental : je préfère que ça soit le même avec deux déviations (on peut le définir différemment, à partir de quand il démarre, etc.) mais ça reste le même risque. On parle du risque de crédit. Si on me dit qu'il y a deux modèles différents, même moi j'aurais un problème. Donc oui, c'est pas le rôle d'une norme comptable d'avoir un impact réglementaire prudentiel. Il est clair que le prudentiel est là pour la sécurité des marchés donc, plus on provisionne, plus on a des fonds propres, mieux c'est de l'autre côté c'est plus pour donner une vision réelle de l'environnement mais de l'autre côté, même dans le sens inverse, la position prudentielle elle est aussi importante que la position comptable. D'ailleurs, je suis pas d'accord avec ce statement là, la preuve, si vous demandez à un analyste ce qu'il regarde quand il regarde les comptes, il va très rapidement dire qu'il regarde le CET1. Et la rentabilité de l'établissement est influencé par le CET1 puisqu'il ne distribuera pas ce qu'il peut ne peut pas distribuer. Les deux sont indissociables.

AB: Pour retourner à l'opérationnalisation, est-ce que ça a été très couteux pour les banques de mettre en place tous ses modèles d'opérationnalisation de Bucket 1/2/3 ou bien est ce que ça a été quelque chose qui a eu un impact mais un impact vraiment significatif?

YD: Ça a été couteux et je pense que le cout n'est pas encore fini. Je pense qu'on est toujours en project mode et donc l'opérationnalisation, dans beaucoup d'établissements, doit encore avoir lieu.

AB: Et donc, dans ce domaine-là, il y a encore beaucoup de chemin à faire?

YD: Oui et quand je dis ça je parle d'architecture, applications, process, procédure, gouvernance. Y a certainement des établissements qui sont plus avancés que d'autres et on récupère des chaines qui existent (y avait déjà des chaines pour la collective en IAS 39) mais l'opérationnalisation n'est pas encore là. Les éléments ont été produits, maintenant il faut les opérationnaliser. Et on dit produits parce qu'ils fallait produire et c'est maintenant qu'on se dit : attention, y a l'architecture IT, l'application, le développement, on doit changer. C'est maintenant qu'on passe à la deuxième étape où on opérationnalise. Il faut que ça tourne, il faut que ça fasse partie du quotidien. Avant, c'était : il faut le rapporter maintenant c'est le quotidien.

AB: En termes de coûts, est-ce que la majorité du coût sera liée au projet/la transition/à l'implémentation ou est-ce que la majorité des coûts seront des coûts à long terme ?

YD: Je pense qu'il y aura des coûts d'implémentation. Comme je disais, le coût du passage à IFRS 9 n'a pas encore été supporté parce que l'opérationnalisation n'a pas encore été implémentée. Maintenant on va automatiser et systématiser. Je pense que quand ça sera opérationnaliser, je pense pas qu'il y aura un coût fortement supplémentaire. Il y a d'abord eu le coût d'analyse, de production one-off et puis après y a le coût de la mise en opérationnalisation et puis après je pense pas que ça coûtera plus cher. Il y aura eu de l'investissement pour le faire, oui.

AB: Est-ce qu'il y a une perception que ces changements sont plus transparents ou plus représentatifs de la réalité ou bien est ce qu'il y a juste cette fatigue de la régulation ?

YD: C'est un mix des deux. Clairement, à priori, c'est une charge, un élément complémentaire. Mais, les départements Finance, Risk et ceux en charge de la gouvernance commencent à voir certaines valeurs ajoutées dans le provisionnement, dans ce systématisme, dans cette perception du risque. Le point positif c'est qu'il y a une éducation, une prise de conscience et donc une appréciation. Maintenant, il y a certains qui trouvent ça beaucoup plus compliqués à gérer, à suivre, à communiquer mais ça, c'est de la gestion du changement et personne n'aime le changement.

AB: Est-ce que c'est l'ECL modelling qui représente la plus grosse source de coûts ? Ou bien est-ce les disclosures qui y sont liées ?

YD: Je ne saurais pas dire. La modélisation a un coût important, la validation de la modélisation a un coût important. C'est des gens rares sur le marché. Je suis incompétent en termes de charges IT, architectures, applicatif, etc. et à mon avis, quand on va devoir opérationnaliser ça, ça va coûter beaucoup d'argent. Recherche le IFRS 9 Deloitte Survey parce qu'elle date de deux-trois ans mais y avait une section sur cette répartition/attente des coûts. Bon, maintenant, l'impact de l'impairment n'est pas du tout ce qui avait été anticipé mais ça peut déjà donner des idées/un point de départ.

AB: Comment les banques définissent-elles la transition d'un Bucket 1 à un Bucket 2 ? Dans ce que j'avais lu, il était écrit qu'il fallait qu'il y ait une détérioration significative du risque de crédit. Comment est-ce que les banques définissent ça ? Est-ce que c'est dans leurs modèles ou bien est-ce que c'est fait qualitativement ?

YD: Pour une très grande partie des actifs, les banques ont un système de rating. Quand je dis un système de rating, c'est un système qui automatiquement alloue un rating. Ça peut être un élément très basique sur base soit d'un rating externe soit sur base, pour un individu particulier, son salaire, où il habite, le salaire de sa femme, etc. ou ça peut être beaucoup plus complexe et dépendant de si c'est un individu, un SME ou un corporate on va capter 50 000 données et la machine tourne et propose un rating. La majorité des établissements de crédit ont un système de rating des contreparties (doivent en avoir un). A côté de ça, il y a les 10 % (je dis 10 %, ça peut être 20%, ça peut être 3%)/les pourcentages restants ou c'est effectivement plus qualitatif. De même, quand je dis sur le système, il y a toujours une validation qualitative. On peut avoir des overriding des ratings. Le jugement intervient toujours mais y a une production (ou pas) par données et puis après y a un jugement qui peut venir pour override (ou pas). A partir du moment où on a ça, c'est assez facile/logique (c'est pas facile du tout) de définir une détérioration significative. Et donc là, les banques ont commencé à faire des analyses statistiques sur leur passé avec la problématique du système de rating qui a éventuellement été modifié au fur et à mesure des années et comment gérer si j'ai beaucoup d'override parce que j'ai un élément qui n'est pas embedded dans mon système et donc c'est là que ça devient plus compliqué. Et donc, pour une certaine nature de clients, j'ai ce modèle de rating. Je me rends compte que ce modèle de rating, quand je le détériore de x notches, je remarque que c'est significatif parce que 3 mois après je me rends compte que y a 50 % qui va tomber en douteux. Et donc ils ont déterminé sur base de leur système de rating,

de leur historique et sur base d'analyses ce qu'était exactement une détérioration significative. Tout dépend du système de rating. Y a des établissements qui ont des systèmes de rating très volatiles parce qu'ils captent plein de données sur le marché et donc c'est super volatile. D'un jour à l'autre, ça peut avoir 2 ou 3 notchs parce que quelque chose sort dans la presse ou quoi. Un rating pour un particulier par exemple, c'est le montant débiteur sur la carte de crédit. C'est une catastrophe parce que le mois de Noël tout le monde est dégradé, le mois de Janvier tout le monde touche son 13ème salaire. Et donc, il y a des systèmes de rating qui sont très volatiles. Alors, là, est-ce qu'effectivement, il faut prendre 2 notches ou bien est-ce qu'il vaut mieux en prendre 4 ? Parce qu'on sait qu'il est volatile parce qu'il capte beaucoup de choses et c'est appréciable, il faut savoir interpréter ce modèle afin de déterminer ce qui est une détérioration significative. Quand j'ai un modèle volatile qui décline tout le monde de 2 notches à Noël (parce que tout le monde est en train de faire ses courses de Noël) je ne peux pas mettre 2 notches comme dégradation significative. Mes clients ne vont pas tous être douteux le 1er Janvier. Il faut connaître ses modèles qui s'appliquent aux populations et en fonction de ça, effectivement déterminer quand se passe cette détérioration. Généralement, c'est sur base du rating (rating qu'ils doivent avoir pour Bâle).

AB: Pour rebondir, en tant qu'auditeur est-ce qu'il y a parfois des conflits d'interprétation entre ce qui est significatif comme détérioration?

YD: Ce point-là est un grand débat.

AB: C'est très fort du principe-based...

YD: Et le système de rating de KBC n'est pas le même que le système de rating de Belfius qui n'est pas le même que celui de BNP Paribas Fortis. Je vais même aller un point plus loin : la population de clients de BNPP Fortis est totalement différente de la population de client de KBC. KBC est au Nord du Pays, flamand, plus riche, BNPP Fortis s'étale sur tout le pays. Ils auraient même le même système, je pense que l'interprétation devrait être différente parce que la population est différente. C'était un peu un des objectifs de la norme IFRS 9, c'est on rend du pouvoir à la perspective managériale/de gestion et donc c'est de là que vient la difficulté du comparatif également.

AB: Est-ce que vous pensez que c'est une bonne chose qu'il y ait plus de flexibilité? En termes de comparabilité c'est compliqué.

YD: A partir du moment où on a des gens compétents qui font ça en âme et conscience (et c'est ça le rôle du régulateur et de l'auditeur derrière), je pense que c'est une bonne chose. Fondamentalement, qui est mieux à même de capter le risque de crédit d'une population que la personne/l'équipe qui gère ça au quotidien ? Oui, on peut avoir des bonnes idées quand on vient de l'extérieur. On a des idées, des critiques, des benchmarks de comment font les autres mais l'input c'est eux qui l'ont. Si on parle aux personnes de KBC ou aux personnes de BNPP Fortis, c'est pas la personne de Francfort qui vient de la BCE qui va comprendre que, oui, le profil du Monsieur ou du couple qui emprunte pour sa maison en Wallonie est différent du couple qui emprunte pour sa maison dans le Limbourg. Oui c'est différent et à la limite c'est même différent de celui qui emprunte pour sa maison et qui habite à Welkenraedt, juste à côté de l'Allemagne. Ce que je dis c'est que la population, la segmentation varie. Ici, je suis peut-être trop granulaire parce que je suis pas sûr que toutes les banques vont dans cette granularité mais je suis convaincu que celui qui est là au quotidien dans son marché, si on lui donne les outils et la compétence, etc. c'est probablement la personne la plus à même de le faire. Oui, un tiers peut venir, comme fait la BCE qui veut abandonner le modèle et imposer une méthode standard pour les exigences en fonds propres. Je n'ai pas de problèmes avec ça mais il faut être conscient que c'est deux jeux différents. C'est bien qu'on rende de la flexibilité ou du pouvoir à l'établissement parce c'est ce qu'on demande à la norme mais tant que c'est clair pour tout le monde, je pense que c'est les mieux à même. Maintenant, si on dit qu'on veut que les banques soient sécurisées avec des fonds propres gigantesques, ça sert à rien de faire ça et on fait ce que fait le régulateur. Et je comprends aussi mais c'est deux approches différentes et il faut en être conscient. Si ta question est : est-ce que c'est bien ? Oui, on va essayer de faire quelque chose de plus proche du marché, qui reflète la clientèle, oui c'est bien !! Maintenant, est-ce que ça rencontre les exigences de Francfort qui veut des fonds propres énormes ? Non !

AB: Est-ce que vous pensez qu'il faut continuer dans ce chemin? Ou bien est-ce qu'on est arrivé à un stade tout à fait satisfaisant et il faut faire plus ?

YD: Je ne sais pas.

AB: Y a déjà une progression à partir d'IAS 39 qui était déjà plus definition-based. Est-ce qu'il faut continuer dans cette flexibilisation ?

YD: Je sais pas parce que cette adaptabilité/flexibilité/reflet le plus proche de la réalité a un coût. C'est une complexité qui a un coût énorme (people, IT, opérations) et de l'autre côté on a quand même un régulateur qui vient avec autre chose. Maintenant le régulateur protège le

particulier, les investisseurs, les clients et les normes comptables c'est pour les résultats, pour dégager pour les actionnaires et donc c'est pas les mêmes stakeholders. Mais finalement, à la fin du compte, ils se croisent tous les deux. J'ai beau être très juste dans ma compta si le régulateur dit que je ne distribue pas mes fonds propres, je ne distribuerai quand même pas. Finalement, est-ce qu'il faut ce coût-là ? Je trouve que c'est bien parce que l'impact indirect est bien (au niveau de la perception du risque), l'impact sur les états financiers c'est quand même le régulateur qui a le dernier mot. Le régulateur est maintenant clairement dans la gestion, on va pas dire quotidienne mais presque, de la banque. Il assiste à un board sur deux, c'est lui qui limite les dividendes, c'est lui qui interdit de faire certaines actions, il est vraiment présent et ce de plus en plus. J'ai pas d'avis tranché, je vois les deux et je pense que les deux avis peuvent cohabiter parce qu'il y a des intérêts divergents mais en fin de compte ils se rejoignent.

AB: En terme d'investisseurs, est-ce que vous pensez qu'IFRS 9 va apporter plus de clarté?

YD: Alors là, je ne crois pas. La comparabilité va devenir impossible (ou fort compliqué). Ça va être très compliqué de comprendre. Je vais prendre un bête exemple : provisionnement KBC, provisionnement BNPP Fortis. C'est deux grandes banques belges mais leur clientèle est complètement différente. Même leur clientèle retail est complètement différente, je ne parle même pas de la clientèle SME ou Corporate. L'investisseur étranger il va se dire que c'est deux grandes banques belges et il va se demander : ou est-ce que je me retrouve? L'investisseur belge va peut-être un peu penser à la différence, mais même pas sûr que beaucoup de gens perçoivent cette différence. Donc non, ça je ne crois pas parce que ça devient trop fin et trop spécifique à chaque établissement et la comparabilité va être d'autant plus compliquée. Avant, c'était plus simple.

AB: Vous pensez que ça sera le cas même à l'aide de toutes les nouvelles disclosures nécessaires?

YD: T'as déjà essayé de lire ça?

AB: Non..

YD: Moi je rigole toujours des comptes annuels. J'en revois chaque année et, je peux pas dire ça en tant qu'auditeur et on (et la banque aussi) passe un temps fou à revoir, etc. En fin de compte, quand le board approuve et que je passe après et que je signe. Qui va lire ça?

Y en a qui lisent mais combien vont lire ? Et combien vont comprendre ? C'est encore pire.

AB: Et donc y a une complexification folle de ces disclosures? Et ça je présume que c'est aussi un coût significatif pour les banques...

YD: Alors on dit oui, effectivement, maintenant y a la tendance où il faut simplifier, il faut uniformiser, etc. C'est vrai que tous les établissements ont coupés. Ils essayent de réduire leurs rapports mais on rajoute IFRS 9 qui va arriver avec des nouveaux éléments. Je pense que, de manière générale, il y avait une instruction, une demande des autorités de marché de nettoyer, d'être plus clair et de ne pas inclure des détails non importants que certains abusaient et réabusaient justement pour noyer les trucs importants. C'est une excellente tendance qui a été appliquée (en tout cas, quand je vois, je trouve qu'elle a été appliquée) mais même ça. Prenez les comptes de BNPP Fortis de l'année dernière c'était combien ? 270 pages... Je les ai lues deux fois. Une fois en Français, une fois en Anglais. Combien est-ce qu'il y en a qui ont lu tout comme moi ? Je suis certain qu'il n'y a pas plus de 50 personnes qui ont tout lu. Chez BNPP Fortis, il y en a bien entendu, d'autres ont lu des parties à gauche à droite qui les intéressaient, mes collègues avec qui je travaille (je les ai obligés, y en a qui ont lu la version Néerlandophone) mais allez, faut se rendre compte. Qui va lire 270 pages ? Ça se lit pas en une heure en allant dormir !

Et puis, il faut comprendre, se poser des questions : tiens pourquoi il dit ça là et pas là ? Comment ? Comment ça réconcilie ? Quel est le raisonnement derrière ?

Je pense que c'est beaucoup trop. Maintenant on rajoute le pilier 3 qu'est publié depuis quelques années qui est publié en plus. Pour être honnête, quand j'ai dit que j'avais regardé les disclosures d'IFRS 9 de certaines banques françaises et des banques belges qui ont déjà publiées, qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai pris leur compte, j'ai fait search IFRS 9, des fois avec un espace, des fois sans. Est-ce que j'ai regardé le reste des comptes ? Bah non. Oui, j'ai regardé le total du résultat, un peu le bilan mais j'ai regardé cette note-là. C'est normal, j'avais 370 pages. Et pourtant c'est mon métier et je suis dedans. Je regarde ce dont j'ai envie, ce dont j'ai besoin. Toute l'information doit être là pour les personnes intéressées donc ça je trouve que c'est bien mais c'est d'une complexité ! On parle ici d'instruments financiers mais lis un peu les notes sur les obligations de pensions. Chaque année je me force à lire deux ou trois, en plus de mes clients à moi, je me force à lire et pour comprendre, c'est... Des fois je pose des questions à mes spécialistes.

AB: Je me souviens d'avoir parcouru les comptes annuels de Deutsche Bank et ça avait déjà été complexe.

AB: Pour passer à la phase III, qui, à ce que j'ai entendu, tout le monde attends le macro-hedge.

YD: Y a rien qu'a changé, oui tout le monde attends le macro-hedge.

AB: Et est-ce que les banques belges utilisaient le hedge accounting sous IAS 39 ?

YD: Oui, beaucoup. Et surtout le macro-hedge qu'ils continuent à appliquer maintenant pour la gestion de l'ALM. Toutes les banques (pas que Belges) le font à grande échelle.

AB: Et cette évolution vers plus de flexibilité sous IFRS 9 en terme de hedging, est-ce que c'est bien vu?

YD: C'est bien vu et moi je pense que c'est vraiment une bonne chose pour autant qu'on en abuse pas. Parce qu'on était, par le passé, arrivé à des situations où j'avais des instruments de couverture qui étaient clairement et objectivement bien construits pour se couvrir mais, parce que y avait un risque de crédit qui se glissait dans le dérivé de couverture et qui devait faire l'objet d'un modèle et d'une valorisation, on ne savait pas le qualifier, on ne pouvait pas l'extraire et on ne pouvait pas le qualifier et on se retrouvait avec de...

Je trouve qu'on était arrivé à des aberrations où on disait : non ça tu peux pas quoi! Tu peux pas mais c'était ... Oui, effectivement il y a des éléments de volatilité, des éléments perturbateurs, oui mais de là à dire que je ne peux pas le qualifier, objectivement, le produit était là. Je trouve qu'on était arrivé dans une complexité, dans des débats techniques sur les XVA, de composition de l'instrument couvert, de l'instrument de couverture qui n'était pas le même et qui du coup ça faisait déqualifier. La règle des 80-125 et surtout avec les évolutions. Les évolutions au niveau des valos sont des bonnes choses, leur impact sur les cassations des relations de couverture je trouve que ça a été une étape trop loin. Et donc le fait de faire disparaître ces 80-125, pour temps qu'il n'y ait pas d'abus, je pense que c'est une bonne chose. On va plus refléter dans les comptes de relations de couverture économique alors qu'avant les trucs comptables c'était vraiment...

AB: Si on voulait faire quelque chose d'optimal comptablement, il fallait faire quelque chose de sous-optimal au niveau économique, c'est ça?

YD: Oui.

AB: Est-ce que vous pensez qu'il y a des facteurs qui découragent les entités à appliquer ce hedge accounting? En termes de complexité, etc. ? Ou bien est-ce que c'est tellement intéressant que...?

YD: Je pense qu'il y a eu du découragement sur certaines structures mais je pense que le bénéfice au niveau de la volatilité dans les comptes est tel que ça a été appliqué. Maintenant, il y a effectivement certaines structures qui n'ont pas fait l'objet, j'ai vu des banquiers qui disaient "tiens, si j'avais su j'aurais quand même investi à l'époque pour ne pas maintenant avoir cette volatilité-là". Mais je pense que de manière générale c'est pas le cas parce que ça reflète la gestion.

AB: Et donc l'extension des instruments qui sont éligibles pour le hedge accounting est une chose positive aussi?

YD: Oui. Maintenant, comme je l'ai dit, il faut éviter l'abus mais ça reflète la réalité quand on disait, quand on a une banque qui a ses actifs, ses passifs et qui gère son gap de taux sur base de ses actifs et passifs.

AB: Et comment faire pour éviter qu'il y ai ces abus justement? Est-ce que c'est le régulateur qui doit intervenir ?

YD: Le régulateur intervient beaucoup, les auditeurs sont là, les régulateurs sont là.

AB: Vu que maintenant c'est plus en principe-based, y a-t-il pas, spécifiquement pour ces hedge accounting, beaucoup de problèmes d'interprétation et de perception?

YD: Je pense que de moins en moins parce que justement on est en principe-based.

Economiquement, ce n'était pas vrai. Ici, on aura la volatilité qui doit être là. Oui, oui y a de la volatilité, tout ne matche pas parfaitement, c'est principe terms. Mais moi j'aime bien.

AB: J'ai fait le tour de mes questions. Est-ce que y a des choses que l'on a pas couvert pour lequel IFRS 9 aurait un impact significatif ?

YD: Non, on a parlé du réglementaire, des chiffres, de l'opérationnalisation, de la gestion des risques, reporting financier, éducation de toute la chaîne de gouvernance. Ça c'est important parce que ça c'est probablement, et ça c'est de mon point de vue, je pense que d'un point de vue de valeur ajoutée, il y a une grande valeur ajoutée qui se trouve là. On voit les Conseils d'Administration, on voit les membres des comités d'audit qui comprennent, quand on leur explique correctement, ils comprennent et ils se disent : "Ah! Bucket 1, Bucket 2, Bucket 3.

Ah oui, ça développe, si y a sensibilité, si je downgrade, etc. Voilà ce qui va se passer si l'Italie est downgradée. Voilà l'impact que je vais avoir" Avant, c'était très vague. Y a véritablement une éducation (c'est pas très poli mais en Anglais c'est education) et ça pour moi, c'est une très grande valeur ajoutée. La simplification du hedge accounting, qui n'est pas encore là, ça sera également une grande valeur ajoutée.

AB: Merci beaucoup d'avoir pris le temps de discuter avec moi!

YD: Avec plaisir !

